



Cahier Spécial des Charges du 14/03/2023

**BDI1307811-10155 : Marché de Fournitures
relatif à « la fourniture, l'installation et la
mise en service d'équipements
techniques complémentaires pour les
filères de formation et les Unités
d'Appui Pédagogiques (UAP) dans 13
Centres d'Enseignement des Métiers »**

Procédure Négociée Sans Publication Préalable

Code Navision : 1307811

Table des matières

1	Généralités	6
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution	6
1.2	Pouvoir adjudicateur.....	6
1.3	Cadre institutionnel de Enabel.....	6
1.4	Règles régissant le marché.....	7
1.5	Définitions.....	8
1.6	Confidentialité.....	9
1.6.1	Traitement des données à caractère personnel	9
1.6.2	Confidentialité.....	9
1.7	Obligations déontologiques	9
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents.....	10
2	Objet et portée du marché	11
2.1	Nature du marché	11
2.2	Objet du marché	11
2.3	Lots.....	11
2.4	Postes.....	11
2.5	Durée du marché	11
2.6	Variantes	11
2.7	Option	11
2.8	Quantité.....	11
3	Procédure	12
3.1	Mode de passation.....	12
3.2	Publication	12
3.3	Information	12
3.4	Offre.....	12
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre	12
3.4.2	Durée de validité de l'offre	12
3.4.3	Détermination des prix	13
3.4.4	Éléments inclus dans le prix.....	13
3.4.5	Introduction des offres	13
3.4.6	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	14
3.4.7	Ouverture des offres.....	14
3.5	Sélection des soumissionnaires	14
3.5.1	Motifs d'exclusion	14

3.5.2	Critères de sélection	15
3.5.3	Aperçu de la procédure.....	15
3.5.4	Critères d’attribution	15
3.5.4.1	Attribution du marché	15
3.6	Conclusion du contrat.....	16
4	Dispositions contractuelles particulières.....	17
4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	17
4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15)	17
4.3	Confidentialité (art. 18).....	18
4.4	Protection des données personnelles.....	18
4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23)	20
4.6	Cautionnement (art.25 à 33)	20
4.7	Conformité de l’exécution (art. 34)	21
4.8	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	21
4.8.1	Remplacement de l’adjudicataire (art. 38/3).....	21
4.8.2	Révision des prix (art. 38/7).....	21
4.8.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l’adjudicateur durant l’exécution (art. 38/12) 21	
4.8.4	Circonstances imprévisibles.....	22
4.9	Réception technique préalable (art. 41-42).....	22
4.10	Modalités d’exécution (art. 115 es)	22
4.10.1	Commandes partielles (art. 115)	22
4.10.2	Délais et clauses (art. 116)	22
4.10.3	Quantités à fournir (art. 117).....	23
4.10.4	Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149).....	23
4.10.5	Emballages (art.119)	23
4.10.6	Vérification de la livraison (art. 120).....	23
4.10.7	Responsabilité du fournisseurs (art. 122)	23
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels.....	24
4.12	Moyens d’action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126).....	24
4.12.1	Défaut d’exécution (art. 44).....	24
4.12.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123).....	24
4.12.3	Mesures d’office (art. 47 et 124)	25
4.13	Fin du marché	25
4.13.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	25

4.13.2	Transfert de propriété (art. 132).....	25
4.13.3	Délai de garantie (art. 134)	25
4.13.4	Réception définitive (art. 135)	26
4.14	Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127)	26
4.15	Litiges (art. 73)	26
4.16	Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)	27
4.17	Obligations du fournisseur (art. 137 et 138).....	27
5	Termes de référence	28
5.1	Contexte et justification.....	28
5.2	Objet du marché	28
5.3	Spécifications techniques	28
5.3.1	Conditions générales.....	28
5.3.2	Alimentation électrique	28
5.3.3	Délai de garantie et service après-vente	29
5.3.4	Installation et mise en service	29
5.3.5	Lieux où les fournitures doivent être livrées et formalités.....	29
5.3.6	Manuel d'utilisation et entretien.....	29
5.4	Caractéristiques techniques – Inventaire du matériel.....	30
5.4.1	LOT 1 - Equipement des filières couture dans 13 CEM – Couture	30
5.4.2	LOT 2 - Equipements des filières du BTP dans 13 CEM (Menuiserie – Plomberie-Electricité -Soudure)	34
5.4.2.1	Menuiserie	34
5.4.2.2	Plomberie.....	36
5.4.2.3	Electricité	45
5.4.2.4	Soudure	54
5.4.3	LOT 3 - Equipements des filières Hors BTP dans 13 CEM	55
5.4.3.1	Mécanique automobile.....	55
5.4.3.2	TAA Boulangerie/Jus	59
5.4.3.3	Agri-Elevage/Myciculture.....	67
5.5	Plan de répartition par Lot et par Centre.....	68
6	Formulaire	73
6.1	Fiche d'identification	73
6.1.1	Personne physique.....	73
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	74
6.1.3	Entité de droit public	75

6.1.4	Sous-traitants	75
6.2	Formulaire d'offre - Prix.....	76
6.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	82
6.4	Déclaration intégrité soumissionnaires	84
6.5	Dossier de sélection – capacité économique.....	85
6.6	Dossier de sélection – aptitude technique	86
6.7	Documents à remettre – liste exhaustive	87
6.8	Annexes.....	88
6.8.1	<< Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)	
	88	

1 Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **Abou El Mahassine FASSI-FIHRI, Représentant Résident.**

1.3 Cadre institutionnel de Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C.

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

⁴ <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;

- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le 12/12/2015 ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge ;
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

1.4 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁶ ;
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁷ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics⁸ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics ;
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be;
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- << [la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail' ou similaire] ;
- • Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- • Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>

⁵ M.B. 14 juillet 2016.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

⁷ M.B. 9 mai 2017.

⁸ M.B. 27 juin 2017.

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire/le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant Résident d'Enabel au Burundi ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité ;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications ;

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne ;

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice ;

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché ;

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement ;

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers ;

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel, ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinions entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Le présent marché est un marché public de fournitures.

2.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en « **la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation et les Unités d'Appui Pédagogiques (UAP) dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers** », conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots

(Articles 2, 52^o et 58 de la Loi et les articles 49 et 50 de l'AR Passation.)

Le marché est divisé en **trois (3) lots** formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou tous les lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans les termes de référence en annexe au présent CSC.

Les lots sont les suivants :

- **Lot 1** : Equipement des filières couture dans 13 CEM ;
- **Lot 2** : Equipements des filières du BTP dans 13 CEM (Electricité, Plomberie, Menuiserie, soudure) ;
- **Lot 3** : Equipements des filières Hors BTP dans 13 CEM (TAA Boulangerie/Jus, Mécanique-automobile, agri-élevage-Myciculture).

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire peut présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

2.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes suivants : (voir également Partie 6 et/ou inventaire).

Ces postes seront groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes d'un même lot.

2.5 Durée du marché⁹

Le marché débute à la notification de d'attribution et a **une durée de 455 jours calendrier, y compris un période de garantie de 12 mois.**

2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.7 Option

Les options ne sont pas admises.

2.8 Quantité

(Art. 57 de la Loi)

Les quantités indiquées dans l'inventaire sont fermes.

⁹ Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'art. 42 de la loi du 17 juin 2016.

3.2 Publication

Le présent CSC est publié sur le site Web d'Enabel (www.enabel.be) du **14/04/2023** au **04/05/2023**. Cette publication constitue une invitation à soumettre offre.

Il sera envoyé à au moins trois (3) soumissionnaires potentiels.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la **Cellule Contractualisation**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante : www.enabel.be

Les soumissionnaires potentiels peuvent visiter le lieu où les fournitures devront être livrées.

La visite des lieux est recommandée, mais n'est pas obligatoire dans le cadre du présent marché.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées **en français**.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant **un délai de 90 jours calendrier**, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre **doivent être obligatoirement libellés en EURO.**

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

(Art. 32 AR 18.04.2017)

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;

3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° le montage et la mise en service ;

5° la formation nécessaire à l'usage ;

6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

7° les droits de douane et d'accise ;

8° Les frais de réception.

Tous les prix sont DDP, la livraison sur site est à la charge du fournisseur jusqu'à l'installation et mise en marche. La livraison DDP implique que le fournisseur est responsable des formalités de douane, etc. ; ainsi que du temps nécessaire à leur réalisation. Enabel assiste le fournisseur en transmettant les documents nécessaires. Mais les formalités et la responsabilité y relative pèsent sur le fournisseur.

3.4.5 Introduction des offres

Article 54 et suivants et art. 83-84 de l'AR du 14 avril 2017

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.

Le soumissionnaire introduit son offre au plus tard le **04/05/2023 à 10H00mn heure de Bujumbura (GMT+2)** de la manière suivante :

- **Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit par mail, en format PDF-, exclusivement à l'adresse mp.bdi@enabel.be et en copie gbeyigbena.agnandji@enabel.be ; portant la mention : BDI1307811-10155 : Marché de Fournitures relatif à la « fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation et les Unités d'Appui Pédagogiques (UAP) dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers » –**

Ouverture des offres le 04/05/2023, à 10 heures 01mn, heure de Bujumbura (GMT+2) ;

- Les (s) fichiers de l'offre électronique doivent être accessible(s) par le destinataire sans restriction et sans délai limite ;
- Le serveur ne peut recevoir qu'une taille maximale de 15MB à la fois. En cas d'offre volumineuse, elle peut être introduite par plusieurs e-mails séparés mais en limitant au minimum possible le nombre de fichiers séparés à transmettre pour faciliter leur exploitation ;
- Le pouvoir Adjudicateur ne prendra pas considérer tout mail renvoyant à un site de téléchargement tel que WeTransfer et autres.

Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt, soit au plus tard le **04/05/2022 à 10h00**, heure de Bujumbura (GMT+2).

Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées (Article 83 de l'AR Passation).

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par télécopie, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

3.4.7 Ouverture des offres

Article 83-84 de l'AR du 14 avril 2017

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **04/05/2023 à 10 heures de Bujumbura (GMT+2)**. L'ouverture des offres se fera à huis clos.

3.5 Sélection des soumissionnaires

Articles 66 – 80 de la Loi ; Articles 59 à 74 AR Passation

3.5.1 Motifs d'exclusion

Articles 52 et 69 de la Loi ; Article 51 de l'AR du 18.04.2017

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires.

3.5.2 Critères de sélection

Article 71 de la Loi et art. 65-74 de l'AR du 18 avril 2017

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés dans le « Dossier de sélection » qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

3.5.3 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant le critère d'attribution précisé dans les documents du marché. Cet examen sera réalisé sur la base du critère d'attribution "prix/coût" mentionné dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées. <<Maximum <<3>> soumissionnaires pourront être repris dans la shortlist.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées, aux critères d'exclusion, aux critères de sélection ainsi qu'au critère d'attribution "prix/coût". Le soumissionnaire dont la BAFO régulière est économiquement la plus avantageuse sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

Les BAFO des soumissionnaires avec lesquels des négociations ont été menées seront examinées du point de vue de leur régularité. Les BAFO irrégulières seront exclues.

Seules les BAFO régulières seront prises en considération pour être confrontées aux critères d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de revoir la procédure énoncée ci-dessus dans le respect du principe d'égalité de traitement et de transparence.

3.5.4 Critères d'attribution

Article 81-82 de la loi du 17 juin 2016

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte du **critère prix**.

3.5.4.1 Attribution du marché

Article 42 et 81-82 de la Loi du 17.06.2016

Les lots du marché seront attribués aux soumissionnaires qui ont remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse pour chaque lot.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

3.6 Conclusion du contrat

Article 88 de l'AR Passation

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l'article 26 des RGE.

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

La direction et le contrôle de l'exécution du marché sont confiés à **Madame GUILLEVIC Karine, Expert en Infrastructures et Equipements du projet ACFPT/Enabel; courriel: karine.guillevic@enabel.be**

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire ne peut sous-traiter le marché ou une partie du marché à d'autres sous-traitants que ceux proposés lors de sa soumission qu'après approbation préalable du pouvoir adjudicateur de ces sous-traitants.

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

4.3 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ».

4.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

<< OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT =

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traités sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe [X]. La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

<< OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

- 1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant :
https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf (PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcck@minfin.fed.be
- 2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances ;

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutés déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Commandes partielles (art. 115)

Il n'est pas prévu des commandes partielles dans le cadre de ce marché.

4.10.2 Délais et clauses (art. 116)

Les fournitures doivent être exécutées dans un délai **maximum de 90 jours calendrier** à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché pour chacun des lots 1, 2 et 3 (non cumulable en cas d'attribution de plus d'un lot au même soumissionnaire).

Tous les jours sont indistinctement comptés dans le délai.

4.10.3 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché contient les quantités minimales mentionnées au point 5.5.

Sans préjudice de la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le marché si les marchandises fournies ne satisfont pas aux exigences imposées ou si elles ne sont pas livrées dans le délai prévu, par le fait de la conclusion du marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces quantités, sous peine d'indemnisation par le pouvoir adjudicateur.

4.10.4 Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149)

Les fournitures seront livrées dans les 13 Centres d'Enseignement des Métiers de Kanyosha, Rumonge, Kaburantwa, Karurama, Mabayi, Gatete, Muramvya, Bwoga, Gitega, Mugutu, Karusi, Muyinga et Kirundo selon le plan de répartition par centre (cf. point 3.8 des TdR).

4.10.5 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.6 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.10.7 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les magasins du fournisseur. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente (30) jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente (30) jours, prévu à l'article 120.

4.13.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.13.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. **Celui-ci est de 12 mois.**

4.13.4 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze (15) jours précédant l'expiration dudit délai.

4.14 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

Enabel – Agence Belge de Développement

Projet ACFPT – Cellule finances

Avenue de la Grèce - n° 2

Commune Mukaza

Bujumbura – Burundi

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente (30) jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente (30) jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente (30) jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en EURO.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire de chaque livraison faisant l'objet du marché.

4.15 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

Rue Haute 147

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

1000 Bruxelles

Belgique

4.16 Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)

Le pouvoir adjudicateur est tenu d'utiliser les fournitures pour les besoins prévus au marché et conformément aux notes techniques d'utilisation fournies par le fournisseur.

4.17 Obligations du fournisseur (art. 137 et 138)

Le fournisseur est tenu :

1° de mettre les fournitures à la disposition du pouvoir adjudicateur dans les délais prévus par les documents du marché ;

2° sauf disposition contraire dans les documents du marché, d'assurer leur entretien et d'effectuer dans le délai imposé toutes les réparations nécessaires pour maintenir les fournitures en bon état pendant toute la durée du marché ;

Lorsque la destruction totale ou partielle des fournitures survient pendant la durée du marché sans que la responsabilité du pouvoir adjudicateur soit engagée, le fournisseur les remplace ou les remet en état à ses frais dans le délai imposé.

5 Termes de référence

5.1 Contexte et justification

Le projet ACFPT –Appui Complémentaire à la Formation Professionnelle et Technique a pour objectif général d'appuyer les jeunes et les adultes dans l'acquisition des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale et régionale.

Les quatre lignes d'actions prioritaires identifiées du projet ACFPT sont la gestion et le pilotage, la qualité de la formation, les mécanismes d'insertion dans la vie active et l'élargissement de l'accès à la formation visant l'accroissement de la fréquentation des filières dans les établissements ciblés sur le territoire.

Selon une situation actualisée des filières et une analyse rationnelle visant l'adéquation des équipements techniques avec le nombre d'apprenants, le projet prévoit de combler les besoins pertinents en équipements nouveaux dans les ateliers et les UAP sous -équipés.

La présente consultation fait partie des activités du résultat 4 du Projet ACFPT visant l'amélioration de la capacité d'accueil dans les CEM appuyés et porte sur la fourniture, l'installation, la mise en service incluant la formation à l'exploitation d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers.

5.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en « la **fourniture d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation et les Unités d'Appui Pédagogiques (UAP) dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers** » conformément aux conditions du CSC en trois (3) lots formant chacun un tout indivisible :

- **Lot 1** : Equipement des filières couture dans 13 CEM ;
- **Lot 2** : Equipements des filières du BTP dans 13 CEM (Electricité, Plomberie, Menuiserie, soudure) ;
- **Lot 3** : Equipements des filières Hors BTP dans 13 CEM (TAA Boulangerie/Jus, Mécanique-automobile, agri-élevage-Myciculture).

5.3 Spécifications techniques

5.3.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- Les fiches techniques des fournitures ;
- Sur demande, les certificats et attestations d'origine des fournitures qui seront livrées en même temps que les équipements ;
- Une épure ou des photos représentant les équipements (intérieur et extérieur) et la documentation y afférente (prospectus, documentation technique, ...).

5.3.2 Alimentation électrique

Tout appareil raccordé au réseau électrique devra être conforme aux règles générales de sécurité, et en particulier aux normes européennes (ou équivalentes). Au Burundi, la REGIDESO délivre une tension triphasée de 380V 50 Hz. Les appareils portatifs raccordés à une prise de courant standardisée industrielle 10A / 16A / 25A / 32A 220V + T seront livrés avec un câble d'alimentation gainé de 2 mètres de longueur minimale. En cas de protection

d'un appareil par fusible incorporé, le fournisseur a l'obligation de fournir trois (3) jeux de fusibles de secours.

5.3.3 Délai de garantie et service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage à :

- Fournir pendant une période de 12 mois à compter de la date de la réception provisoire de la dernière fourniture, les pièces de rechange qui lui seraient commandées, et ce dans les 60 jours calendaires à compter du lendemain de la date d'envoi du bon de commande à l'adjudicataire.

Pendant ce délai, le fournisseur répondra de la défektivité survenue pour vices de fabrication.

Le soumissionnaire doit décrire dans son offre la procédure d'appel à garantie et les domaines couverts. Il précisera également dans son offre les coordonnées de son représentant le plus proche qui assurera le bon déroulement de cette garantie. Ce même représentant devra être à même d'assurer le service après-vente.

- Assurer pendant une période de 12 mois, soit par ses services, soit par ceux de ses sous-traitants, l'entretien et la réparation de la fourniture moyennant contrat séparé.

A ce titre, il joint à son offre les références nécessaires du concessionnaire locale ou service identifié qui assurera le service après-vente. En plus, il ajoute le nom et l'adresse d'un technicien de référence chargé du remplacement des pièces.

Le soumissionnaire doit décrire dans son offre la procédure d'appel à garantie et les domaines couverts. Il précisera également dans son offre les coordonnées de son représentant le plus proche qui assurera le bon déroulement de cette garantie. Ce même représentant devra être à même d'assurer le service après-vente.

5.3.4 Installation et mise en service

Le fournisseur assurera l'installation et la mise en services de tout le matériel livré, et ce en concertation avec le fonctionnaire dirigeant. Les accessoires et/ou dispositifs de fixation nécessaires pour le bon fonctionnement du matériel feront également partie du matériel à prévoir par le fournisseur, et sont inclus dans les prix, ainsi que les travaux accessoires à la fourniture (scellement, réservation, ...) qui devront être réalisés selon les règles de l'art.

Si un appareil nécessite un outillage spécifique de montage, de réglage ou de contrôle pour les opérations de maintenance et réparation courantes, celui-ci devra être inclus obligatoirement.

5.3.5 Lieux où les fournitures doivent être livrées et formalités

Les fournitures seront livrées dans les 13 Centres d'Enseignement des Métiers de Kanyosha, Rumonge, Kaburantwa, Karurama, Mabayi, Gatete, Muramvya, Bwoga, Gitega, Mugutu, Karusi, Muyinga et Kirundo selon le plan de répartition par centre.

Les soumissionnaires potentiels ont le droit de visiter le lieu où les fournitures devront être livrées. La visite des lieux est recommandée mais n'est pas obligatoire dans le cadre du présent marché.

5.3.6 Manuel d'utilisation et entretien

Les manuels d'utilisation et d'entretien des équipements seront rédigés en français (ou anglais) et livrés avec le matériel en question notamment le matériel qui exige une connaissance technique du point de vue de sa manipulation (ex. machines à coudre combinées, kit solaire, groupes électrogènes, etc.). Ces manuels comprendront entre autres la liste complète des pièces détachées et schémas.

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

5.4 Caractéristiques techniques – Inventaire du matériel

La documentation technique fournie doit clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin de voir l'exacte configuration. Elle doit être suffisamment claire pour permettre d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées.



Le soumissionnaire joindra à son offre les fiches techniques des équipements. Le soumissionnaire joindra également à son offre les prospectus avec photos fournies par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements.


Les exigences ci-après sont des exigences indispensables auxquelles le matériel doit satisfaire obligatoirement.



5.4.1 LOT 1 - Equipement des filières couture dans 13 CEM – Couture


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	<p>Machine à coudre combinée</p> <p>Avec son système d'enfilage automatique de l'aiguille et son abaisse griffes incorporé Éclairage LED du plan de travail Vitesse maximum de 860 points points par minute Consommation électrique machine : 60 W Enfilage automatique de l'aiguille Réglages fins pour les tissus délicats et fins Double hauteur du pied de biche Corps en fonte d'aluminium Boitier canette et bobineur en métal Poignée de transport incorporée 2 coupes fil pratiques incorporés Éclairage du plan de couture Boîte d'accessoires intégrée dans le bras libre Poids de 7 Kg Dimensions 388 - 295 - 152 mm</p> <p>Avantages coutures</p> <p>Couture dans les tissus épais grâce à la puissance de piqûre Couture avec aiguille double (2 portes bobines) Couture en bras libre Couture de reprisage avec l'abaisse griffes incorporé Couture arrière instantanée Couture droite et triple avec position de l'aiguille centrée et à gauche pour la pose de fermeture à glissière Points stretch & jersey pour coudre les tissus extensibles Points décoratifs, bourdon, feston et d'ornementation Boutonnière automatique une phase à la taille du bouton Largeur du point réglable jusqu'à 5 mm Longueur du point réglable jusqu'à 4 mm</p> <p>Pieds de biche fournis</p> <p>Pied métallique pour les coutures droites et zig zag (5 mm) Pied pour surjet (5 mm) Pied satin transparent (5 mm) Pied ganseur et fermeture à glissière (E - 5 mm)</p>	26

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Pied boutonnière automatique en 1 temps (R- 5 mm)</p> <p>Accessoires fournis</p> <p>Housse de protection Pédale électronique Bride semelle basse Découd vite Boite 5 aiguilles en assortiment couture 4 canettes Petit tournevis</p> <p><i>Fourni avec le Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en Français ou e, anglais à fournir</p> 	
2	<p>Machine à surfiler</p> <p>Caractéristiques :</p> <p>Double support de pédale Moteur électrique monophasé Puissance nominale 0,75-2,2kw Alimentation en tension 220-240V50HZ Conception polyvalente faisant appel à une gamme de points à 3 ou 4 fils et permettent différentes applications de surfilage. Livrée complète accessoires avec table - bâti – moteur</p>  <p><i>Fourni avec le Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	5

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
3	<p>Machine presse bouton</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pouvant être montée/fixée à une table ou indépendamment. - Couleur : bleu. - Dimensions : 21 x 6 x 19 cm / 8,3 x 2,4 x 7,5 pouces - Matériau : fonte. - Avec kit d'outils de perçage d'œillets de presse manuel fabriqué en fonte qui robuste et durable, de haute dureté et de haute précision. <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 x machine à œillets 3 matrices 1500 œillets (6mm/10mm/12mm)  <p>NB. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	8
4	<p>Machine surjeteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> * 3 / 4 fils * Transport avec entraînement différentiel de 0,5 à 2,2 mm * Enfilage rapide avec les codes couleurs * point réglable * Couteau supérieur escamotable facilement * Dispositif pour roulotté intégré : doigt mailleur rétractable <p>Spécifications Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Largeur de coupe réglable jusqu'à 7,3 mm * Réglage de la pression du pied de biche * Tension incorporée * Utilisation d'aiguilles standard * Les boutons de réglages sont directement accessibles * Coupe fil incorporé * Poignée de transport intégrée * Interrupteur général <p>Mode Couture :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Surjet décoratif * Roulotté 3 fils * Couture d'assemblage * Flatlock déco * Ourlet étroit 3 fils 	3


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>* Surjet 3 fils étroit * Surjet 3 fils large</p> <p>Accessoires Inclus</p> <p>* Rhéostat électronique * Bac à déchets * Pince brucelles * 2 tournevis * Boite d'aiguilles * Housse de protection</p> <p><i>Fourni le Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p> 	
5	<p>Machine à broder</p> 	8


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	 <p>Cornely/Mauser livrée complète avec tête, moteur énergétique, support, table, courroies d'entrainements. Vitesse : 1 200 spm ; alimentation en 220-240VAC50HZ Fils : coton, laine, soie, synthétiques Tissus légers et lourds, adaptés au cuir Poids : Tête seule : environ 33 kg Complet environ 55 kg</p> <p><i>Fourni avec le Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	

5.4.2 LOT 2 - Equipements des filières du BTP dans 13 CEM (Menuiserie – Plomberie- Electricité -Soudure)





5.4.2.1 Menuiserie




POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
36	<p>Machines pour tenons</p> <p>Description</p> <p>Coupe-tenons Makita 5500S</p> <p>Avec Scies rondes sont en parfait état Simple 100V 50/60Hz 1420W</p> <p>L'alimentation locale des ateliers est de 220-240V 50Hz, un transformateur de tension est à livrer avec l'équipement pour une adaptation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Scie verticale puissante 15A 1650rpm Scie horizontale 2200rpm <p>Capacité de coupe : scie verticale 90 mm (max. 240 mm [coupe 3 fois])</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Scie horizontale 68 mm ➤ Ouverture des scies : 0-130 mm <p>Diamètre : Scie verticale 235 mm, scie horizontale 180 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taille du matériau de traitement : largeur 210 mm, hauteur 240 mm ➤ Largeur de déplacement de la pince : 80 mm (avant-arrière) 	2



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Taille de l'équipement : L560xP610xH820(mm) Poids : 68,5 kg A livrer également avec un kit de scies de rechanges (3pcs par chaque diamètre)</p>  <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
4	<p>Mortaiseuse équipée avec dispositif de serrage MORTAISEUSE HORIZONTALE</p> <p>Équipé avec dispositif de protection moteur avec serrage à clef</p> <p>Données techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dimensions tables de travail mm. 287×550 - course longitudinale mm. 200 - course verticale mm. 160 - course transversale mm. 125 - mandrin pour pointes diam. mm. 1 :16 - vitesse mandrin 3000 t/min - moteur triphasé 1,5 kW (2 CV) 50 Hz <p>Alimentation 380-400V50HZ</p> <p>Équipement standard</p> <ul style="list-style-type: none"> - table en fonte nervé - bras serre-pièce <p>A livrer avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mèche à mortaiser Ø 6 mm :5pcs • Mèche à mortaiser Ø 8 mm : 5pcs • Mèche à mortaiser Ø 10 mm : 5pcs • Mèche à mortaiser Ø 12 mm : 5pcs • Mèche à mortaiser Ø 14 mm : 5pcs • Mèche à mortaiser Ø 16 mm : 5pcs <p>Fourni le Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1



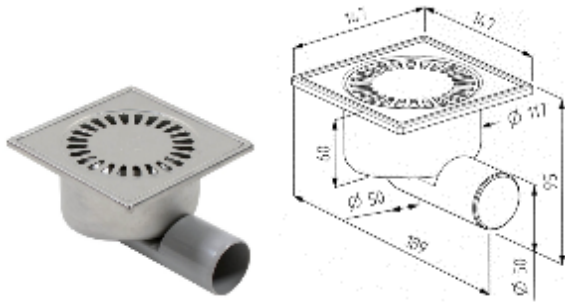
POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
		




5.4.2.2 Plomberie


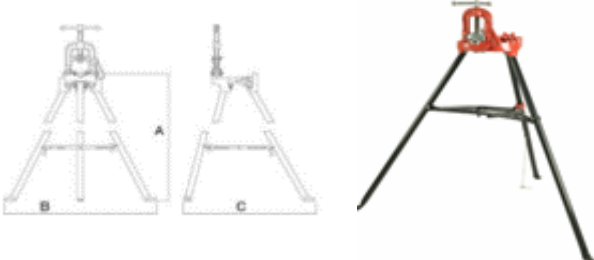

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	<p>Jeu de tourne vis</p> <p>Liaison manche/lame à toute épreuve Grande robustesse : Acier au Chrome Silicium Manganèse Très bonne résistance à la flexion</p> <p>Lame usinée pour un contact parfait à la vis</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le tournevis plat s'adapte aux vis à tête fendue ➤ Le tournevis PH, ou tournevis Phillips se présente sous forme de croix simple. ➤ Le tournevis PZ, ou tournevis Pozidriv s'adapte sur des vis à double croix <p>Dimensions voulues :</p> <p>FENTE : AN2.5x75 - 3.5x100 - 5.5x125</p>  <p>PHILLIPS: ANPo x75 - 1x100 - 2x125. Lame AN</p>  <p>POZIDRIV: AND1x100 - 2x125</p>  <p style="text-align: center;">Jeu de tournevis</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2




POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
2	<p>Jeu de clé anglaise (150-200-250mm)</p> <p>Kit de 3 clés à molette Dimensions 150, 200 et 250 mm L' échelle de grandeur est en mm, le nickelage est mat, transportable en sac roulé tetron. Ce jeu contient : - 1 Clé à molette de longueur 150 mm et ouverture de fourche 0 - 20 mm- 1 Clé à molette de longueur 200 mm et ouverture de fourche 0 - 25 mm- 1 Clé à molette de longueur 250 mm et ouverture de fourche 0 - 30 mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
3	<p>Scie à métaux complete</p> <p>Scie à Métaux 300 mm,Scie à Métaux Portable avec 10 Lames Interchangeables,Scie Métaux 45°/90° Matériau de la lame : Métal,Acier Recommandation de surface :Plastique, Bois, Aluminium,Métal Caractéristique spéciale :Réglage de la profondeur Composants inclus :10 lames de cadre de scie à métaux</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	5
5	<p>Pince crocodile</p> <p>Multi-usages : serrage, vissage Taille: 250mm 10" • Acier forgé • Manche en plastique</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	5





POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
6	<p>Mètre ruban 5m Dimensions de l'article L x l x H 8 x 7 x 4 centimètres Poids 220 Grammes Matériau de la lame :Caoutchouté Longueur de la lame :5 Mètres Précision des mesures :Classe de précision II</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	5
8	<p>Foreuse 13mm</p> <p>Perceuse à percussion très compacte et puissante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction robuste à carter métallique pour un excellent dégagement de la chaleur et façonnage tubulaire assurant une grande rigidité de la coque . • Gâchette à variateur de vitesse pour une amorce facile du perçage sans déraper. • Poignée revêtue de caoutchouc pour plus de confort. • Livrée dans un coffret synthétique <p>Caractéristiques techniques Rotation gauche et droite Puissance nominale 710 W Alimentation 220-240V50HZ Régime à vide 0 - 3200 t.p.m. Cadence de chocs 0 - 48000 min-1 Diamètre maximal acier 13 mm Diamètre maximal bois 30 mm Diamètre maximal brique 16 mm Capacité du mandrin 1,5 - 13 mm Taux de vibration triaxial (ah) 17 m/s² Vibration 3ax perçage (ah) 2,5 m/s² Vibra 3ax forage percus (ah) 17 m/s² Marge d'incertitude vibration (K) 1,5 m/s²</p> <p>Accessoires Mandrin à couronne dentée Poignée latérale droite Porte clés Livré avec 5 jeux de mèches à béton 6mm-8mm-10mm-12mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
9	<p>Burin pour plombier</p> <p>Burin à pierre/mur dispose d'une extrémité tranchante de 2 cm et d'une protection en caoutchouc.</p>	5



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Facile à utiliser. Il permet de couper ou de retravailler de la pierre ou du ciment. Burin plat avec protège-main Longueur :300mm tranchant :25mm Diamètre : 19 mm Garde main 80mm Poids 0,788 grammes Matériau : acier CrV</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
11	<p>Douchette avec robinet d'equerre Kit Hygiène complet pour WC avec Douchette, Support et Robinet 3 voies, Chromé Matériau Plastique, Laiton</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
12	<p>Siphon de sol SIPHON DE SOL CARRÉ 150 X 150 MM Catégories : Siphons de sol, Vidage des appareils sanitaires Dimensions en mm:voir croquis – Sortie Ø 50 – Corps et grille en inox</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
13	<p>Jeu de Clé à griffe 10,14,18 &24" Matériau Aluminium, Acier allié Style de tête :Forme C Type de finition :Peinte Mode de fonctionnement :Réglable mécaniquement</p>	1

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Dimensions :voir croquis</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
14	<p>Clé à chaîne</p> <p>Pour serrer, desserrer une forme (tuyaux, filtres, ...) de gros diamètre et sans prises. Dispositif de serrage :A chaîne Capacité de serrage/diamètre max. :127 mm Matière :Métal</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
15	<p>Clé pour tige de robinet</p> <p>Clé écrou robinet 13 mm + 6 embouts (9-10-11-12-14-17 mm) + Mâchoire amovible Description Pour le montage et le démontage des robinets et mitigeurs à fixation avec écrou. Bras creux de 25 cm de longueur. Embout creux pour écrous hexagonaux de 13 mm.</p> <p>Mâchoire amovible, ajustable jusqu'au Ø 32 mm – 1.1/4", pour écrous ou raccords de lavabos, baignoires, éviers ou bidets.</p> <p>Fournis avec embouts : 9, 10, 11, 12, 14, 17 mm.</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2






POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
16	<p>Jeu de coupe filière</p> <p>Kit de filetage de tuyau Ensemble de filetage manuel en acier de plomberie avec 4 matrices pour l'installation de conduites d'eau/de gaz Convient pour le filetage de toutes sortes de tuyaux de fer noir ou de fer galvanisé à l'eau Les matrices sont en fonte avec des dents de filetage HSS durcie Le kit contient 4 têtes de matrices (1/2 ", 3/4", 1 ", 1-1 / 4") en acier tubulaire 2 pièces de 1-1 / 4 ") Emballé dans un étui de transport en plastique</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
17	<p>Étau pour plombier</p> <p>Etau plombier sur trépied articulé pour tuyaux et tubes. Capacité maxi 2" Poids environ 11Kg Diamètre max extérieur de tuyau : 63mm (2") Dimensions des trepieds : (A)830mm,(B)940mm,(C)760mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
18	<p>Coupe tuyau 1-3"</p> <p>Idéal pour une coupe rapide et propre de tuyaux à la main Dispose d'une tige extra longue qui protège les filetages de réglage La poignée extra large permet des ajustements rapides et faciles Le coupe-tuyau a une capacité de tuyau de 1-inch (25 mm) bis 3-inch (80 mm).</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
19	<p>Furet déboucheur</p> <p>Sonde de débouchage pratique et efficace pour les travaux manuels, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ poignée en plastique pour garantir une prise ferme ✓ sonde en acier durable et flexible avec embout à l'extrémité pour enlever toute obstruction ✓ Taille : 5M x 6 mm  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
20	<p>Ventouse</p> <p>Déboucheur ventouse Ø150 mm Matière : Manche en bois Adapté à : Déboucher les lavabos, baignoire, WC Diamètre du produit :150mm Mode d'emploi :Ventouser et tirer</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
21	<p>WC à Siège complet</p> <p>WC à l'anglaise, chasse d'eau économique avec mécanisme 3/6 litres, double bouton poussoir pour effectuer un rinçage partiel ou complet. Cuvette et réservoir en céramique. Abattant thermo-souple. Robinet flotteur monté. Sortie horizontale. Dimensions (HxLxP) mm : 760 x 365 x 645 Poids : 17,5 kg Fourni avec Siphon et tuyau d'alimentation en eau</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
22	<p>WC à la turque complet</p> <p>WC à la turque en acier émaillé. Dimensions : 550 x 650 x 150 mm Munie d'une colonne et d'un réservoir de chasse d'un volume de vidange de 6 litres livré avec chaînette. Sortie Ø 50 mm avec raccordement pour tubes Ø 32 mm.</p>	1


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	 <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
23	<p>Lavabo et ses accessoires Lavabo avec colonne pour la salle de bains, blanc ou beige. Livré avec robinet Dimensions : 54,8 cm de long x 44,3 cm de large x 84,6 cm de haut Matériau : porcelaine Fourni avec Kit de fixation.</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
24	<p>Evier de cuisine double bac</p> <p>Evier réversible Non percé pour robinetterie Construction selon la norme EN 695 / Marquage CE EN 13310 : Evier certifié selon la norme NF EN 13310, NF EN695 Norme NF N° FRAN01/2014-1 du 21/05/2014 Epaisseur de l'inox : 0,7mm 4 angles soudés Cadre bois sur les 4 cotés 1200x600 mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
25	<p>Bac de douche</p> <p>Receveur de douche 70x90x4cm bac à douche en acrylique blanc rectangulaire avec bonde F2+AL2</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
26	Urinoir pour home	2


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Urinoir suspendu Couleur Blanc Matériau : Céramique Taille 54,6 x 35,5 x 33,7 cm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
37	<p>Chauffe eau électrique de douche</p> <p>Chauffe-eau Électrique Mural ,Capacité 10l. Matériel de logement :En plastique Puissance (W) :1500 Tension (V) :220 Capacité :10L Installation :Fixé au mur Certification :CE, EMC, ROHS, CCC,ISO9001 :2000 Épaisseur de l'isolation : 20 mm Matériau du réservoir intérieur : acier inoxydable Matériau de la coque :Plastique Élément chauffant :Cuivre rouge Couleur :Jaune et Blanc Fréquence :50-60Hz Degré d'étanchéité :IPX4 Poids net :environ 5kg A fournir avec accessoires (raccords standards et système de fixation au mur)</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1



5.4.2.3 Electricité




POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	<p>Jeu de tourne vis</p> <p>Liaison manche/lame à toute épreuve-Grande robustesse : Acier au Chrome Silicium Manganèse-Très bonne résistance à la flexion</p> <p>Lame usinée pour un contact parfait à la vis</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le tournevis plat s'adapte aux vis à tête fendue ➤ Le tournevis PH, ou tournevis Phillips se présente sous forme de croix simple. ➤ Le tournevis PZ, ou tournevis Pozidriv s'adapte sur des vis à double croix <p>Dimensions voulues : FENTE : AN2.5x75 - 3.5x100 - 5.5x125</p>  <p>PHILLIPS: ANP0x75 - 1x100 - 2x125.Lame AN</p>  <p>POZIDRIV: AND1x100 - 2x125</p>   <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	3
3	<p>Scie à métaux complète</p> <p>Scie à Métaux 300 mm,Scie à Métaux Portable avec 10 Lames Interchangeables,Scie Métaux 45°/90° Matériau de la lame : Métal,Acier Recommandation de surface :Plastique, Bois, Aluminium,Métal Caractéristique spéciale :Réglage de la profondeur Composants inclus :10 lames de cadre de scie à métaux</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	4



<p>6</p>	<p>Mètre ruban 5m</p> <p>Dimensions de l'article L x l x H 8 x 7 x 4 centimètres Poids :220 Grammes Matériau de la lame :Caoutchouté Longueur de la lame :5 Mètres Précision des mesures :Classe de précision II</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>5</p>
<p>7</p>	<p>Jeu de Clés Mixte</p> <p>En acier au chrome-vanadium DIN 3113-A Forgé à chaud Chromé, têtes polies brillantes Extrémités des cliquets coudées à 15° Empreinte côté anneau : Douze pans</p> <p>Couvert par une matière en plastique le long du corps de la clé</p> <p>Clé mixte 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 32 mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>2</p>



<p>8</p>	<p>Foreuse 13mm</p> <p>Perceuse à percussion très compacte et puissante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction robuste à carter métallique pour un excellent dégagement de la chaleur et façonnage tubulaire assurant une grande rigidité de la coque . • Gâchette à variateur de vitesse pour une amorce facile du perçage sans déraper. • Poignée revêtue de caoutchouc pour plus de confort. • Livrée dans un coffret synthétique <p>Caractéristiques techniques</p> <p>Rotation gauche et droite Puissance nominale 710 W Alimentation 220-240V50HZ Régime à vide 0 - 3200 t.p.m. Cadence de chocs 0 - 48000 min-1 Diamètre maximal acier 13 mm Diamètre maximal bois 30 mm Diamètre maximal brique 16 mm Capacité du mandrin 1,5 - 13 mm Taux de vibration triaxial (ah) 17 m/s² Vibration 3ax perçage (ah) 2,5 m/s² Vibra 3ax forage percus (ah) 17 m/s² Marge d'incertitude vibration (K) 1,5 m/s²</p> <p>Accessoires</p> <p>Mandrin à couronne dentée Poignée latérale droite Porte clés Livré avec 5kit de mèches en métal :4mm-6mm-8mm-10mm-12mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>1</p>
-----------------	--	-----------------

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
10	<p>Burin pour électricien</p> <p>Forgé réaffûtable particulièrement adapté aux professionnels, pour travailler les matériaux durs, pierres et béton. La forme fuseau de l'outil évite tout risque de blocage dans les matériaux lors de la frappe. Tête de sécurité bombée protégeant la main et augmentant considérablement la surface de la frappe.</p> <p>Détails techniques Forgé en acier Taille / volume 300 x 16 mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	5
27	<p>Groupe électrogène diesel</p> <p>Motorisation</p> <p>Puissance Maxi : 6400W en 230V et 7500W en 400V.</p> <p>Puissance nominale : 5900W en 230V et 7000W en 400V.</p> <p>Le générateur est équipé d'accessoires supplémentaires : une prise d'alimentation portable 2P + PE 16A 230V, une prise d'alimentation portable 2P + T 230V 32A. Equipé du système intelligent de stabilisation de tension AVR permettant de maintenir la tension à une valeur constante de 230 V et protège contre les courts-circuits indésirables.</p> <p>Caracteristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarrage électrique/manuel ✓ Réservoir de 15 litres ✓ Autonomie 11h à 50% de charge ✓ Dimensions 72x49.5x63 cm ✓ Fonctionnement thermique ✓ Tension en Volts 230V & 400V ✓ Puissance maximale en Watts :7500 ✓ Puissance nominale en Watts :7000 ✓ Fréquence :50 HZ ✓ Ampérage :27.83A /230V, 13.54A/ 400V ✓ Prises 1x400V 16A, 1 x 230V 32A, 1x12V 8.3A ✓ Carburant :Diesel ✓ Capacité de carburant en litre :15 ✓ Capacité d'huile en litre :1.65 ✓ Autonomie en heure :11h à 50% de charge ✓ Niveau sonore à 7 mètres en Db :71 ✓ Batterie du groupe :30Ah12V ✓ Cylindrée en cc. :498 ✓ Puissance du moteur en ch. :18 ✓ Vitesse moteur :3000 rpm ✓ Classe de protection :IP23M ✓ Dimensions (L x l x H) :72x49.5x63cm ✓ Poids en kg :122 ✓ Sécurité manque d'huile :Oui ✓ Disjoncteur thermique :Oui ✓ Alternateur :Cuivre ✓ ATS :Compatible 	1



	 <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
<p>28</p>	<p>Pince multimètre numérique</p> <p>DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS</p> <p>Fonctions de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tension DC : 200mV/2V/20V/200V/600V (0,8% + 1). ✓ AC Tension : 2V/20V/200V/600V (1.2%+5). ✓ DC : 40A/400A. ✓ AC : 20A/200A/600A (1,5%+5). ✓ Résistance : 200W/2kW/20kW/200kW/20MW/200MW(0,8%+3). ✓ Fréquence : 10Hz ~ 1MHz. ✓ Durée de vie : 0,1% ~ 99,9%. ✓ Fonctions spéciales : Diode, buzzer continuité, Data Hold, le mode Max/Min et affichage de batterie faible. ✓ Impédance d'entrée pour la mesure de tension DC : =10MW. ✓ Max. affichage 1999.  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>1</p>
<p>29</p>	<p>Kit solaire complet</p> <p>Description</p> <p>Contenu du Kit Solaire autonome 350W-12V/500VA complet matériels victron energy</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 panneaux solaires de 175W monocristallin de victron energy - 2 batteries AGM 90Ah sans entretien victron energy - 1 régulateur solaire MPPT 100/20A Bluesolar victron energy - 1 convertisseur 12V/230 – 500VA victron energy -1 contrôleur de charge batterie BMV-700 fournie avec câble RJ12 -10m de couleur noir des câble solaire 4mm² -10m de couleur rouge des câble solaire 4mm² -5m inter-câble batterie de 25mm² -1 paire de connecteur MC4 -4 cosses batterie -2souliers de câble DN25 	<p>1</p>

	 <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
<p>30</p>	<p>Inverseur manuel 40A monophasé</p> <p>Utilisable en monophasé 2P Dimensions HxLxP : 176x116x101mm Bornes de raccordements à vis max 10mm²</p> <p>Fourni avec 10 presses étoupes M10 en plastique Étanchéité IP65 Type de produit : Inverseur de source Type de connexion : À vis Calibre :40A Polarité :2P</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>2</p>
<p>31</p>	<p>Marteau d'électricien</p> <p>Composé d'un manche en fibre de verre avec extrême robustesse Type de Produit : Marteau électricien Matières : Acier trempé</p> <p>Dimensions : Dimensions brutes – article emballé (L x l x H) :287 x 99 x 81 mm Dimensions :16 mm Poids emballé :700 g</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>5</p>
<p>32</p>	<p>Malette complète d'un électricien :</p> <p>ASSORTIMENT D'OUTILS D'ELECTRICIEN EN VALISE 35 outils indispensables pour l'électricien. Mallette pratique et robuste.</p>	<p>1</p>

	<p>De la place pour d'autres outils et un espace de rangement supplémentaire pour les petites pièces et machines.</p> <p>Outils isolés VDE couronnés de prix internationaux, chacun testé individuellement à 10 000 V AC et homologué pour 1 000 V AC. Caisse maniable et robuste garnie de l'équipement de base avec des outils manuels de qualité supérieure pour les électriciens mobiles.</p> <p>Composition : 4 pinces isolées ; 1 jeu de clés mâles ; 1 dégaineur ; 1 mètre isolé ; 1 niveau à bulles ; 1 tournevis avec 6 embouts isolés ; 9 tournevis isolés SLIMFIX N.B. Fiche technique en Français à fournir</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
<p>33</p>	<p>Boite de Testeur de tension</p> <p>Testeur de tension AC 100-500 V avec tournevis à fente de 3 mm avec clip de 140 mm de longueur pour test de circuit, transparent et rouge</p> <p>En boîte de 24pcs</p>  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	<p>1</p>
<p>34</p>	<p>Jeu de pince indispensable pour électricien</p> <p>Jeu de 4 Pinces Isolées 1000V, Pince Coupante Diagonale Electricien Professionnel, Pince à Long Bec Pince, Pince à Dénuder – Longueur 160mm, Poignée Bi matière Certifié 1000V</p> <p>Matériau : Acier Au Chrome Vanadium</p>	<p>2</p>

	 <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
<p>35</p>	<p>Pince à sertir de 6 à 50mm²</p> <p>Description du produit Avantages du produit : Pince à sertir pratique et robuste Design ergonomique à toute épreuve Convient pour : cosses de câble 6, 10, 16, 25, 35 et 50 mm² Le forfait comprend : 1x outil de pressage de sabot de câble A livrer avec 10pcs de cosse de câble par section de 6, 10, 16, 25, 35 et 50 mm²</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	<p>1</p>

5.4.2.4 Soudure


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
38	<p>Kit de Câbles pour poste à souder 3ph : kit de Câbles pour poste à souder 3ph, YARD SV 443</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3m de câble 1*35mm² équipé d'une pince porte-électrode et un connecteur standard ✓ 2m de câble 1*35mm² équipé d'une prise de masse et un connecteur standard ✓ Connecteur de diamètre 13mm  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	7
39	<p>Kit de prise industrielle (mâle-femelle)</p> <p>Kit de prise industrielle(male-femelle) 3ph+T 63A380V</p> <p>Spécification :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Type d'article : prise de courant industrielle ✓ Matériau : ABS, caoutchouc, laiton ✓ Utilisations : largement utilisé dans divers endroits intérieurs et extérieurs ✓ Tension : 380-415 V ✓ Courant : 63 A (maximum) ✓ Nombre de broches : 4 (3P+E) ✓ Position de mise à la terre : 6 h ✓ Niveau de protection : IP67  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	7



5.4.3 LOT 3 - Equipements des filières Hors BTP dans 13 CEM

5.4.3.1 Mécanique automobile

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
18	<p>Banc didactique d'un Moteur diesel</p> <p>Caractéristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Équipement de type simulateur de moteur diesel équipé d'un système de refroidissement, d'admission, panneau d'échappement qui permet une formation théorique et des expériences. ■ Facile à vérifier et à diagnostiquer tous les défauts qui peuvent survenir dans un système de véhicule réel afin qu'il soit capable de faire une éducation efficace concernant le système de maintenance. <p>Spécifications</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Composition <p>Cylindrée : 1698 cm³ Puissance environ 62cv à 4500 tours/min</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Ensemble moteur diesel, transmission manuelle FR 2) Filtre à carburant, réservoir de carburant, pompe à carburant, dispositifs de carburant, batterie DC 12V 50Ah et Générateur 3) Dispositif de refroidissement tel que radiateur, ventilateur électrique et antigel 4) Interrupteur de démarrage (clé S/W) Amortisseurs anti-vibrations et roues en uréthane 5) Levier d'accélérateur 6) Un guide de sécurité de type moulage en acier inoxydable est installé 7) Support pour radiateur uniquement et panneau de protection du processus laser 8) Un manomètre/Jauge est fixé sur chaque gamme de ligne hydraulique pour le contrôle 10) Réservoir de capacité 10l <ul style="list-style-type: none"> ■ Taille : environ. 2 500 X 1 200 X 1 300 mm ■ Poids : environ. 450 kilogrammes <p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pratiques diverses par autodiagnostic. ■ Mesure et inspection de la transmission ■ Mesure des gaz d'échappement, mesure et inspection de la pression de compression du cylindre. 	2


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure de la pression du bouchon du radiateur et contrôle de la fuite du radiateur. ■ Mesure et inspection de la pression d'huile. ■ Mesure et réglage des tensions de la chaîne de distribution et de la courroie du ventilateur. ■ Mesure et réglage de la tension et du courant dans un tel circuit de charge, circuits de démarrage. ■ Inspection de chaque partie du système d'admission et d'échappement. ■ Inspection de chaque partie du système de carburant. ■ Inspection de toutes sortes de courroies, pompes et système de refroidissement. ■ Inspection du reste des pièces. <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>  <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
19	<p>Banc didactique d'un moteur à essence à 4 cylindres</p> <p>Banc d'essai moteur ESSENCE didactique avec moteur reconditionné en parfait état de fonctionnement monté sur un châssis robuste en acier peint avec plots antivibratoire en caoutchouc. Chaque pied est équipé avec 4 roulettes en nylon avec frein.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cet équipement pédagogique permet de réaliser les travaux pratiques (TP) suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Étude du fonctionnement d'un moteur essence sans charge - Simulation de pannes - Opérations de réparation sur un moteur réel - Opérations de démontage et d'assemblage - Opération d'entretien maintenance <p>Spécifications techniques requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moteur 4 cylindres, 16 soupapes - Cylindrée : 1461 cm³ 	2

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance : environ 85 Cv à 5600 tours -Allumage électronique - Injection électronique de carburant - Système de démarrage -Système de charge - Système de refroidissement - Capacité du réservoir de carburant 8 L -Batterie 12V/50AH <div style="text-align: center;">  </div> <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
20	<p>Banc didactique d'un moteur d'un moteur à deux temps pour moto</p> <p>Moteur de cycle moteur en direct pour la formation professionnelle Spécialement conçus pour former les étudiants au fonctionnement, à la mise au point, à l'entretien, à la réparation et à la construction des motos à deux temps.</p> <p>Spécifications techniques requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refroidissement par air - Allumage électronique - Carburateur - Carburateur à diaphragme - Puissance 2,25 cv à 7000 tours/min - Réservoir 1,2 litres - Le moteur est entraîné manuellement à l'aide d'un lanceur - Le moteur est entraîné manuellement à l'aide d'une poignée, 	2



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	 <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
1	<p>Compresseur</p> <p>Caractéristiques Volume de la cuve : 200 l Alimentation Electrique Pression d'utilisation maximale 10 bar Tension nominale alimentation 400 V50 HZ Puissance absorbée 2982.8 W Vitesse de rotation 1400 tours/min Poids net 113 kg Dimensions : 1435x475x1150 mm</p> <p>A livrer avec un kit pour l'air. Pistolet à air Soufflette d'air Kit gonflage 3 pièces Tuyau spiralé 5m Consommation d'air 200 l/m Compatible avec compresseur d'air de la même marque</p> <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	1
17	<p>Démonte pneu manuel</p> <p>Blocage de la jante ajustable Pour jantes alu ou tôle de 8 à 19" Fixation au sol possible Excellent maintien de la roue Livré avec tout l'outillage nécessaire pour le montage et démontage des pneus. Diamètre des jantes prises en charge par l'appareil : de 200 à 480 mm (d'environ 8" à 19")</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2




POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
		


5.4.3.2 TAA Boulangerie/Jus



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
6	<p>Frigidaire</p> <p>Frigo positive : Carrosserie laquée blanc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Froid Ventilé positif : +2/+10°C - Capacité : 345L - Soit 301 boîtes 330 ml - 161 bouteilles 500 ml - Dimensions : L595 x P600 x H1840 mm - Dotation : 5 clayettes plastifiées 515 x 410 - Affichage mécanique de la température en façade - Éclairage intérieur - Alimentation 230V/50Hz - Ambiance 32°C <p>N.B. Fiche technique en Français à fournir</p>  <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
2	<p>Balance électronique</p> <p>Caractéristiques générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface de pesée en inox amovible pour une manipulation facile lors des pesées - Indice de Protection : IP53, Étanche à l'eau - Fonctionne avec 3 piles de type : R14 - 1,5V - Fonctionne avec adaptateur secteur de type DC 6 V 300 mA (non fourni). - Profondeur : 24 cm - Largeur : 24 cm 	3



CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>- Hauteur : 7,5 cm - Poids net : 1,7 kg - Permet également de compter</p> <p>Modèles : Balance électronique - 10 kg - Précision : 1 g - Pesage minimum : 20 g - Pesage maximum : 10 kg - Plateau en inox amovible (23,5 cm x 18 cm)</p> <p>A livrer avec adaptateur 220-240VAC -6VDC</p> <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique fréquence de calibration.</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	
5	<p>Pétrin à spirales</p> <p>Tous les composants sont en acier inox : la cuve, la spirale, la base et le grillage de protection. Le groupe réducteur est réalisé avec moto réducteur bain d'huile. Monté sur 4 roulettes dont 2 avec frein.</p> <p>Pétrin à spirale avec tête relevable et cuve démontable 25 kg Capacité de pâte : 25 kg Capacité de farine : 17 kg Volume de la cuve : 33 L Dimension de la cuve : 400 x 260 mm Puissance du moteur : 1,1 kW Dimensions : 780 x 430 x 770 (h) mm Poids : 115 kg Production horaire : 100 kg Alimentation 220-240V50HZ</p> <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	2


POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
9	<p>Platine à pain</p> <p>Plat en fonte d'aluminium résistant à de hautes températures idéal pour rôtir, gratiner, cuire au four Revêtement anti-adhérent Forme : Rectangulaire.</p> <p>Dimensions de l'article L x l x H 60 x 40 x 6 centimètres</p>  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	40
8	<p>Jeu de Moules pour cakes</p> <p>Set De 3 Moules à Cake En Granit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisés en Granit avec le revêtement anti-adhésif - Idéal pour les cakes, génoises, les charlottes, les cheesecakes. - 1 x Moule rectangulaire de 20*8*3cm - 1 x Moule rond Ø30xh3cm. - 1 x Moule à cake Ø32xh3cm  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	20
4	<p>Jeu de Moule à gâteaux</p> <p>Caractéristiques</p> <p>Lot de 3 moules à gâteaux anti-adhésifs en étain Extrayez rapidement les gâteaux en ouvrant le loquet Comprend des moules en forme de carré, de rond, et de coeur Faciles à nettoyer</p> <p>Contient</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 x Moule à Gâteau en Etain en forme de Carré de 22cm de côté et 10cm de profondeur 1 x Moule à Gâteau en Etain en forme de Rond de Diamètre 20cm et 10cm de profondeur 1 x Moule à Gâteau en Etain en forme de Cœur de Diamètre 15cm et 10cm de profondeur  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	10

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
12	<p>Extracteur de Jus à vis sans fin (Electrique)</p> <p>Description : L'extracteur de jus à vis sans fin conçu pour réaliser le coulis de fruits. Il est composé d'un motoréducteur professionnel électrique à induction en service continu, avec classe de protection IPX5, avec interrupteur de marche avant et arrière</p> <p><u>Spécifications Techniques :</u> Machine facilement démontable, elle est équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecteur en acier de 26cm de diamètre ✓ Filtre en forme de cône ✓ Bac de récupération ✓ Protection anti-éclaboussure ✓ Raccord robuste au corps de la machine ✓ Corps de distribution en fonte très résistant. ✓ Réducteur à engrenage axial en métal à bain d'huile ✓ Vis d'attache en acier et nylon 6.6 ✓ Dimension du produit :67*41*43 cm <p>Le moteur transmet le mouvement par le biais d'un pivot d'entraînement très résistant en acier et nylon 6.6 et doit être monté sur socle en métal dur avec 4 trous débouchant M10, vis écrous à l'appui facilitant la fixation sur un établi de production.</p> <p>Puissance utile : 0,6Kw Puissance effective : 0,8HP Alimentation : électrique 220V50HZ</p> <p>A livrer avec 1 kit de pièces d'usure (tamis et vis sans fin)</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	1
16	<p>Filtreuse</p> <p>Description :</p> <p>Machine conçue pour le tamisage de jus de fruit. Avec moteur vertical installé sur les marteaux excentriques en haut et en bas. Les marteaux excentriques changent la rotation en mouvement horizontal, vertical et incliné, puis passent le mouvement à la surface de tamisage. Avec réglage de l'angle de phase en haut et en bas pour modifier les trajectoires du produit sur la grille.</p>	1

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Spécifications techniques :</p> <p>Dimension Zone de tamisage/filtrage : Ø45xh25 cm Ouvertures du tamis :maille 1,6-2,2-3-4-5cm Puissance du moteur :0,18Kw1440trs/min Tension d'alimentation 220V50HZ A fournir avec 5tamis interchangeable, maille 1,6-2,2-3-4-5 cm</p>  <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
11	<p>Machine capsuleuse</p> <p>Capsuleuse manuelle spécialement conçu pour la pose de capsule couronne, actionnée par l'intermédiaire d'un levier. Construite en matériaux lourd qui en fait un outil très utile pour des petits lots de bouteille, mais aussi pour des échantillons. Capsule Couronne 26 et 29 mm</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	2
10	<p>Réfractomètre à jus</p> <p>Réfractomètre à main, utilisé pour mesurer la densité de sucres dans la solution, la plage d'échelle Brix est de 0 à 32%.</p> <p>Réfractomètre polyvalent avec compensation automatique de température (10 °C ~ 30 °C), vis de calibrage (Calibrer à "0") assure une mesure précise et l'ajustement assure une lecture claire.</p> <p>Réfractomètre Portable, conception robuste, de taille compacte et légère, garnie d'un boîtier en plastique, pratique pour garder et transporter.</p> <p>Ideal pour la teneur en sucre des confitures en tester le sucre dans le miel, pourcentage de sucre dans le jus, lait, boissons, vin, bière, etc.</p>	2



POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	 <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique fréquence de calibration</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	
3	<p>PH METRE</p> <ul style="list-style-type: none"> -pH : 0,00 à 14,00 (15°C < T° < 35°C) -Précision. : ±0,07 pH (pH 5 ~ pH 9), ±0,2 au-delà -Hold / Calibration manuelle pH 4 – pH 7 -Sonde pH pour solution livrée Ø 12,3x160 mm -Câble 750 mm - Corps Epoxy - Connecteur BNC -Electrode au chlorure d'argent AG/AgCl, double jonction -Zero potentiel pour pH 7 ± 1 Ph - Répétabilité : 0,05 pH -Livrée avec solution de conservation (flacon vissé étanche) -Sonde pH de pénétration 820LM/PH (en option) -D : 205x68x30 mm / 220 g -Al. : Pile LR6F22 (non incl.)  <p>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique fréquence de calibration</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	4
13	<p>Pasteurisateur</p> <p>Stérilisation rapide et facile des jus de fruits. Ils se conservent donc sans l'ajout de produit chimique. Fabriqué n acier émaillé 2 couches, résistant à l'acidité. Volume : 27 L Puissance : 1800 W Thermostat : 30 à 100°C Minuterie : 5 min à 12h Acier inoxydable brossé Poids : 5.1 kg Minuterie longue Écran LCD Robinet en acier inclus</p>	1

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	
15	<p>Centrifugeuse</p> <p>Informations produit Corps en acier inoxydable Grande entrée pour l'alimentation des fruits 2 niveaux de vitesse Moteur puissant et silencieux Puissance de 1200watts Tension et fréquence 220-250V50HZ Verre à jus de 500 ml Pot de résidus de 1500 ml Protection contre la surchauffe Filtre en acier inoxydable Équipé de pieds en caoutchouc antidérapants</p> <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	3
7	<p>Etiqueteuse</p> <p>Dymo Label Writer 550</p> <p>Imprimante d'étiquettes thermique directe, sans encre ni toner</p> <p>Recommandé pour : Courrier et expédition Service de restauration</p>	1

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>Commerce de détail Gestion des visiteurs</p> <p>Se compose de :</p> <p>Imprimante d'étiquettes LabelWriter™ 550 Rouleau avec étiquettes d'adresse Adaptateur Câble d'alimentation Câble USB CD contenant le software pour installation Guide de démarrage rapide Hauteur :14 cm Largeur:19 cm Profondeur :13 cm Poids net :640 A livrer avec 10rouleaux d'impression dont 5rouleaux 19x51mm et 5rouleaux 28x89mm</p> <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p> 	
14	<p>Alcoomètre</p> <p>Description :</p> <p>Comprend un compteur d'alcool de 0 à 40%, un compteur d'alcool de 40 à 70%, un compteur d'alcool de 70 à 100% et un thermomètre. Avec une boîte, durable et facile à ranger le compteur d'alcool et le thermomètre. Utilisation parfaite pour le brassage à domicile, les usines de bière, les usines chimiques, les laboratoires,</p> <p>Caractéristiques : Matériel : verre Matériau du boîtier : plastique Couleur : transparent Plage de mesure : 0-100% Température d'utilisation standard : 20 °C (68 °F) Contenu du colis :</p> <p>1 x compteur d'alcool de 0 à 40% 1 x compteur d'alcool de 40 à 70% 1 x 70-100% d'alcoolomètre 1 x thermomètre</p>	1

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
	<p>1 x tableau de conversion de la température du compteur de concentration d'alcool</p>  <p>N.B. Fiche technique en français ou en anglais à fournir</p>	

5.4.3.3 Agri-Elevage/Myciculture

POSTE N°	DESIGNATION	QUANTITE
22	<p>Pince Burdizzo</p> <p>En acier inoxydable</p>  <p>N.B. Fiche technique en Français ou en anglais à fournir</p>	1
21	<p>Microscope</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grossissements : 40X à 400X - Objectifs : 4X, 10X, 40X (achromatique) - Oculaire : 10X - Éclairage inférieur - Monoculaire à 45° / Rotation 360° - D : 325x195x147 mm / 2,5 kg - Alimentation : 230 VAC / 50HZ <p><i>Fourni avec Manuel d'utilisation en français ou en anglais avec rubrique entretien-Maintenance</i></p> <p>N.B. Fiche technique en français ou anglais à fournir</p> 	1

5.5 Plan de répartition par Lot et par Centre

Poste n°	Equipements	Quantités totales	Filières	CEM
LOT 1				
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Bwoga
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Gatete
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Gitega
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Kaburantwa
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Kanyosha
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Karurama
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Karuzi
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Kirundo
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Mabayi
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Mugutu
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Muramvya
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Muyinga
1	Machine à coudre combinée	2	Couture	Rumonge
2	Machine à surfiler	1	Couture	Kanyosha
2	Machine à surfiler	1	Couture	Karurama
2	Machine à surfiler	1	Couture	Mabayi
2	Machine à surfiler	1	Couture	Muramvya
2	Machine à surfiler	1	Couture	Muyinga
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Gatete
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Gitega
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Kaburantwa
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Kanyosha
3	Machine presse bouton avec accessoires	2	Couture	Mabayi
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Muramvya
3	Machine presse bouton avec accessoires	1	Couture	Muyinga
4	Machine surjeteuse	1	Couture	Kaburantwa
4	Machine surjeteuse	1	Couture	Mugutu
4	Machine surjeteuse	1	Couture	Muyinga
5	Machine à broderies	1	Couture	Gatete
5	Machine à broderies	1	Couture	Gitega

Poste n°	Equipements	Quantités totales	Filières	CEM
5	Machine à broderies	1	Couture	Kaburantwa
5	Machine à broderies	1	Couture	Kanyosha
5	Machine à broderies	1	Couture	Kirundo
5	Machine à broderies	1	Couture	Mabayi
5	Machine à broderies	1	Couture	Mugutu
5	Machine à broderies	1	Couture	Muramvya
LOT 2				
1	Jeu de tourne vis	3	Electricité	Muramvya
1	Jeu de tourne vis	2	Plomberie	Rumonge
2	Jeu de clé anglaise(150-200-250mm)	2	Plomberie	Rumonge
3	Scie à métaux complète	4	Electricité	Muramvya
3	Scie à métaux complète	5	Plomberie	Rumonge
4	Mortaiseuse	1	Menuiserie	Muramvya
5	Pince crocodile	5	Plomberie	Rumonge
6	Mètre ruban 5m	5	Electricité	Muramvya
6	Mètre ruban 5m	5	Plomberie	Rumonge
7	Jeu de Clés mixte	2	Electricité	Muramvya
8	Foreuse(13mm)	1	Electricité	Muramvya
8	Foreuse(13mm)	1	Plomberie	Rumonge
9	Burin pour plombier	5	Plomberie	Rumonge
10	Burin pour électricien	5	Electricité	Muramvya
11	Douchette avec robinet d'équerre	2	Plomberie	Rumonge
12	Siphon de sol	2	Plomberie	Rumonge
13	Jeu de Clé à griffe 10,14,18 &24"	1	Plomberie	Rumonge
14	Clé à chaine	2	Plomberie	Rumonge
15	Clé pour tige de robinet	2	Plomberie	Rumonge
16	Jeu de coupe filière	2	Plomberie	Rumonge
17	Étau pour plombier	2	Plomberie	Rumonge
18	Coupe tuyau 1-3"	2	Plomberie	Rumonge
19	Furet déboucheur	1	Plomberie	Rumonge
20	Ventouse	2	Plomberie	Rumonge
21	WC à Siège complet	1	Plomberie	Rumonge
22	WC à la turque complet	1	Plomberie	Rumonge

Poste n°	Equipements	Quantités totales	Filières	CEM
23	Lavabo et ses accessoires	1	Plomberie	Rumonge
24	Evier de cuisine double bac	1	Plomberie	Rumonge
25	Bac de douche	1	Plomberie	Rumonge
26	Urinoir pour home	2	Plomberie	Rumonge
27	Groupe électrogène Diesel	1	Electricité	Muramvya
28	Pince multimètre numérique	1	Electricité	Muramvya
29	Kit solaire complet	1	Electricité	Muramvya
30	Inverseur manuel 40A Mono	2	Electricité	Muramvya
31	Marteau d'électricien	5	Electricité	Muramvya
32	Malette pour Electricien	1	Electricité	Muramvya
33	Boite de Testeur de tension	1	Electricité	Muramvya
34	Jeu de pince indispensable pour électricien	2	Electricité	Muramvya
35	Pince à sertir de 6 à 50mm2	1	Electricité	Muramvya
36	Machine pour Tenons	1	Menuiserie	Bwoga
36	Machine pour Tenons	1	Menuiserie	Muramvya
37	Chauffe-eau électrique 10l1500W	1	Plomberie	Rumonge
38	Kit de Câbles pour poste à souder 3ph	1	Soudure	Karurama
38	Kit de Câbles pour poste à souder 3ph	1	Soudure	Muyinga
38	Kit de Câbles pour poste à souder 3ph	3	Soudure	Reserve
38	Kit de Câbles pour poste à souder 3ph	2	Soudure	Rumonge
39	Kit de prise industrielle (male-femelle)	1	Soudure	Karurama
39	Kit de prise industrielle (male-femelle)	1	Soudure	Muyinga
39	Kit de prise industrielle (male-femelle)	3	Soudure	Reserve
39	Kit de prise industrielle (male-femelle)	2	Soudure	Rumonge
LOT 3				
1	Compresseur à air avec accessoires	1	Méca-Auto	Rumonge
2	Balances électroniques	1	TAA-Boulangerie/Jus	Karurama
2	Balances électroniques	1	TAA-Boulangerie/Jus	Kirundo
2	Balances électroniques	1	TAA-Boulangerie/Jus	Rumonge
3	pH-mètre	1	TAA-Boulangerie/Jus	Gitega

Poste n°	Equipements	Quantités totales	Filières	CEM
3	pH-mètre	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
3	pH-mètre	1	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
3	pH-mètre	1	TAA- Boulangerie/Jus	Rumonge
4	Jeu de Moules pour gâteaux	5	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
4	Jeu de Moules pour gâteaux	5	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
5	Pétrins	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
5	Pétrins	1	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
6	Frigidaire	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
6	Frigidaire	1	TAA- Boulangerie/Jus	Muyinga
7	Etiqueteuse	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
8	Jeu de Moules pour cake	10	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
8	Jeu de Moules pour cake	10	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
9	Platine à pain 60*40*6	10	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
9	Platine à pain 60*40*6	15	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
9	Platine à pain 60*40*6	15	TAA- Boulangerie/Jus	Muyinga
10	Réfractomètre	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
10	Réfractomètre	1	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
11	Capsuleuse manuelle	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
11	Capsuleuse manuelle	1	TAA- Boulangerie/Jus	Kirundo
12	Extracteur de jus à vis sans fin	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama
13	Pasteurisateur	1	TAA- Boulangerie/Jus	Karurama

Poste n°	Equipements	Quantités totales	Filières	CEM
14	Alcoomètre	1	TAA-Boulangerie/Jus	Karurama
15	Centrifugeuse	1	TAA-Boulangerie/Jus	Gitega
15	Centrifugeuse	1	TAA-Boulangerie/Jus	Karurama
15	Centrifugeuse	1	TAA-Boulangerie/Jus	Kirundo
16	Filtreuse	1	TAA-Boulangerie/Jus	Karurama
17	Démonte pneu	1	Méca-Auto	Gatete
17	Démonte pneu	1	Méca-Auto	Rumonge
18	Banc didactique d'un Moteur diesel	1	Méca-Auto	Gatete
18	Banc didactique d'un Moteur diesel	1	Méca-Auto	Rumonge
19	Banc didactique d'un moteur à essence	1	Méca-Auto	Gatete
19	Banc didactique d'un moteur à essence	1	Méca-Auto	Rumonge
20	Banc didactique d'un moteur à deux temps pour Moto	1	Méca-Auto	Gatete
20	Banc didactique d'un moteur à deux temps pour Moto	1	Méca-Auto	Rumonge
21	Microscope	1	Agri-Elevage-Myciculture	Kaburantwa
22	Pince burdizzo	1	Agri-Elevage-Myciculture	Kaburantwa

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹⁰		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ¹¹ AUTRE ¹²		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹³		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ¹⁴	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS	
DATE	SIGNATURE	

¹⁰ Comme indiqué sur le document officiel.

¹¹ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹² A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹³ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹⁴ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdf19b>

NOM OFFICIEL¹⁵				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG¹⁶	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁷				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

¹⁵ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁶ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁷ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public¹⁸

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁹			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL²⁰			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS			TÉLÉPHONE
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

¹⁸ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

²⁰ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC BDI1307811-10155 - Marché de Fournitures relatif à « **la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation et les Unités d'Appui Pédagogiques (UAP) dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers** », le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC /, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe, le soumissionnaire joint à son offre

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

▪ **Lot 1 : Bordereau des prix (filière couture)**

Poste n°	Equipements	Quantités filières	Quantités UAP	Quantités totales	P.U./€	P.T./€
1	Machine à coudre combinée	13	13	26		
2	Machine à surfiler	4	1	5		
3	Machine presse bouton avec accessoires	5	3	8		
4	Machine surjeteuse	2	1	3		
5	Machine à broderies	0	8	8		
TOTAL HTVA						

Nous disons une somme de :Euros HTVA (en lettres et en chiffres).

Fait à _____, le _____ / _____ / 2023.

Nom et Prénom

Signature de la personne habilitée et cachet

▪ **Lot 2 : Bordereau des prix (filière BTP)**

Poste n°	Equipements	Quantités filières	Quantités UAP	Quantités totales	P.U./€	P.T./€
1	Jeu de tourne vis	2	0	2		
1	Jeu de tourne vis	3	0	3		
2	Jeu de clé anglaise(150-200-250mm)	2	0	2		
3	Scie à métaux complète	5	0	5		
3	Scie à métaux complète	4	0	4		
4	Mortaiseuse	0	1	1		
5	Pince crocodile	5	0	5		
6	Mètre ruban 5m	5	0	5		
6	Mètre ruban 5m	5	0	5		
7	Jeu de Clés mixte	2	0	2		
8	Foreuse(13mm)	1	0	1		
8	Foreuse(13mm)	1	0	1		
9	Burin pour plombier	5	0	5		
10	Burin pour électricien	5	0	5		
11	Douchette avec robinet d'équerre	2	0	2		
12	Siphon de sol	2	0	2		
13	Jeu de Clé à griffe 10,14,18 & 24"	1	0	1		
14	Clé à chaîne	2	0	2		
15	Clé pour tige de robinet	2	0	2		
16	Jeu de coupe filière	2	0	2		
17	Étau pour plombier	2	0	2		
18	Coupe tuyau 1-3"	2	0	2		
19	Furet déboucheur	1	0	1		
20	Ventouse	2	0	2		
21	WC à Siège complet	1	0	1		
22	WC à la turque complet	1	0	1		
23	Lavabo et ses accessoires	1	0	1		
24	Evier de cuisine double bac	1	0	1		
25	Bac de douche	1	0	1		

Poste n°	Equipements	Quantités filières	Quantités UAP	Quantités totales	P.U./€	P.T./€
26	Urinoir pour home	2	0	2		
27	Groupe électrogène Diesel	1	0	1		
28	Pince multimètre numérique	1	0	1		
29	Kit solaire complet	1	0	1		
30	Inverseur manuel 40A Mono	2	0	2		
31	Marteau d'électricien	5	0	5		
32	Malette pour Electricien	1	0	1		
33	Boite de Testeur de tension	1	0	1		
34	Jeu de pince indispensable pour électricien	2	0	2		
35	Pince à sertir de 6 à 50mm ²	1	0	1		
36	Machine pour Tenons	0	2	2		
37	Chauffe-eau électrique 10l 1500W	1	0	1		
38	Kit de Câbles pour poste à souder 3ph	7	0	7		
39	Kit de prise industrielle (male-femelle)	7	0	7		
TOTAL HTVA						

Nous disons une somme de :Euros HTVA (*en lettres et en chiffres*).

Fait à _____, le _____ / _____ / 2023.

Nom et Prénom

Signature de la personne habilitée et cachet

▪ **Lot 3 : Bordereau des prix (filières hors BTP)**

Poste N°	Equipements	Quantités filières	Quantités UAP	Quantités totales	P.U./€	P.T./€
1	Compresseur à air avec accessoires	1	0	1		
2	Balances électroniques	3	0	3		
3	PH-mètre	1	3	4		
4	Jeu de Moules pour gâteaux	5	5	10		
5	Pétrins	1	1	2		
6	Frigidaire	1	1	2		
7	Etiqueteuse	0	1	1		
8	Jeu de Moules pour cake	10	10	20		
9	Platine à pain 60*40*6	30	10	40		
10	Réfractomètre	1	1	2		
11	Capsuleuse manuelle	1	1	2		
12	Extracteur de jus à vis sans fin	0	1	1		
13	Pasteurisateur	0	1	1		
14	Alcoomètre	0	1	1		
15	Centrifugeuse	3	0	3		
16	Filtreuse	0	1	1		
17	Démonte pneu	2	0	2		
18	Banc didactique d'un Moteur diesel	2	0	2		
19	Banc didactique d'un moteur à essence	2	0	2		
20	Banc didactique d'un moteur à deux temps pour Moto	2	0	2		
21	Microscope	1	0	1		
22	Pince burdizzo	1	0	1		
TOTAL HTVA						

Nous disons une somme de :Euros HTVA (en lettres et en chiffres).

Fait à _____, le _____/_____/2023.

Nom et Prénom
Signature de la personne habilitée et cachet

▪ **RECAPITULATIF**

Désignation	Quantité	PU en €	Prix total en €
Lot 1 : Equipements des filières de couture dans 13 CEM	1		
Lot 2 : Equipements des filières de BTP dans 13 CEM	1		
Lot 3 : Equipements des filières Hors BTP dans 13 CEM	1		
Total des lots 1-2 et 3 € HTVA			€

Nous disons une somme de :Euros HTVA (en lettres et en chiffres).

Fait à _____, le _____ / _____ / 2023.

Nom et Prénom

Signature de la personne habilitée et cachet

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude** ;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. Des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances

ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si :

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Dossier de sélection – capacité économique

Capacité économique et financière – voir art. 67 de l’A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours d’un (1) des trois (3) derniers exercices un chiffre d’affaires (2019, 2020, 2021) au moins égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30.000 € HTVA pour le lot 1 ✓ 30.000 € HTVA pour le lot 2 ✓ 40.000 € HTVA pour le lot 3. ✓ Les montants seront cumulés selon le nombre de lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre. <p>Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d’affaires total réalisé pendant les trois derniers exercices, à moins que le chiffre d’affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s’agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d’affaires total réalisé, a été complétée).</p>	<p>Déclaration du chiffre d’affaires total (2019, 2020 et 2021) à l’entité compétente du pays du soumissionnaire.</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d’application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d’autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu’il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l’engagement de ces entités à cet effet. • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l’opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s’il existe des motifs d’exclusion dans leur chef. • (FACULTATIF) Lorsqu’un opérateur économique a recours aux capacités d’autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l’opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l’exécution du marché • (FACULTATIF) le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l’offre est soumise par un groupement d’opérateurs économiques par un participant dudit groupement. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d’autres entités.</p>	<p>Même documents que le fournisseur.</p>

6.6 Dossier de sélection – aptitude technique

Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes de livraisons, qui ont été effectuées au cours des cinq (5) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir exécuté au moins deux (2) marchés de fournitures comparables en nature et de montant par marché au moins égal à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 25.000 € pour lot 1 ; ✓ 25.000 € pour le lot 2 ; ✓ 40.000 € pour le lot 3 ; <p>NB : En cas de soumission pour plusieurs lots, il sera tenu compte du cumul des montants exigés pour chacun de ces lots.</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les livraisons les plus importantes qui ont été effectuées <u>au cours des cinq dernières années</u> (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), avec mention du montant et de la date ainsi que les destinataires publics ou privés. Les références sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration du fournisseur.</p>	<p>PV de réception provisoire/définitive ou attestation de bonne exécution signés par l'adjudicateur.</p>
<p>L'indication de la part du marché que le fournisseur a éventuellement l'intention de sous-traiter.</p>	<p>Remplir le tableau ci-haut (conditions de sélection).</p>

6.7 Documents à remettre – liste exhaustive

Pour la sélection :

- ✓ Déclaration du chiffre d'affaires total (2020, 2021 et 2022) à l'entité compétente du pays du soumissionnaire ;
- ✓ PV de réception provisoire/définitive des marchés similaires ou attestations de bonne exécution, signés par l'adjudicateur.

Pour régularité :

- ✓ Identification du soumissionnaire complétée et signée ;
- ✓ Déclaration d'intégrité signée conformément au CSC ;
- ✓ Déclaration sur l'honneur signée conformément au CSC ;
- ✓ Fiches techniques et prospectus des matériels proposés en conformité aux spécifications techniques du CSC (en français ou en anglais) ;
- ✓ Complétion du formulaire relatif à la sous-traitance (si) ;
- ✓ Déclaration d'engagement pour assurer le service après-vente (joindre le document exigé).

Pour les critères d'attribution :

- ✓ Formulaire de prix complété, signé et cacheté par le soumissionnaire ou son mandataire ;
- ✓ BPU, signé et cacheté par le soumissionnaire ou son mandataire ;
- ✓ Inventaire et bordereau des prix, signé et cacheté par le soumissionnaire ou son mandataire.

6.8 Annexes

6.8.1 << Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)

Cette annexe est à utiliser lorsque l'adjudicataire est un sous-traitant au sens de la législation RGPD, c'est-à-dire personne physique ou morale, qui traite des données à caractère personnel pour le compte de Enabel.

Donnée personnelle = toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

CONVENTION relative aux traitements de données à caractère personnel (RGPD)

ENTRE :

Le pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, dont le siège social est établi à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles).

Représentée par : [.....],

Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « PA » ou « Responsable du traitement ».

ET :

L'adjudicataire : [.....], dont le siège social est établi à [.....] et immatriculée à la BCE sous le n° [.....],

Représenté(e) par : [.....],

conformément à l'article [.....] des statuts de la société,

Ci-après dénommé(e) « l'adjudicataire » ou « sous-traitant ».

Le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont dénommés individuellement une « Partie » et ensemble les « Parties ».

Préambule

Par décision du [.....], l'adjudicataire s'est vu attribuer un marché conformément au cahier spécial des charges n° [.....].

Les besoins faisant l'objet de ce marché impliquent le traitement de données à caractère personnel au sens de la loi belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement européen 2016/679 (ci-après RGPD).

L'objet de cet avenant est de conformer les documents de marché aux exigences de l'article 28 du RGPD.

Il n'est pas autrement dérogé aux conditions du marché, notamment quant au délai et à la valeur du marché attribué.

Article 1 : Définitions

- 1.1. Les termes tels que « traiter » / « traitement », « données à caractère personnel », « responsable du traitement », « sous-traitant » et « violation de données à caractère personnel » doivent être interprétés à la lumière de la Législation en matière de protection des données. Par « Législation en matière de protection des données » on entend toute réglementation de l'Union européenne et/ou de ses États membres, y compris, sans être limité aux actes, directives et règlements pour la protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD) et la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Article 2 : Objet de la Convention

- 2.1. Durant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur confie à l'adjudicataire le traitement de données à caractère personnel. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur.
- 2.2. L'adjudicataire exécute le marché conformément aux dispositions de la présente Convention.
- 2.3. Les deux Parties s'engagent explicitement à respecter les dispositions des lois applicables en matière de protection des données et à ne rien faire ou omettre qui puisse amener l'autre Partie à enfreindre les lois pertinentes et applicables en matière de protection des données.
- 2.4. Les éléments compris dans le traitement sont inclus et précisés plus amplement dans l'Annexe 1 de cette Convention. Les éléments suivants sont particulièrement inclus dans ladite Annexe :
 - a) Les activités de traitements de données à caractère personnel ;
 - b) Les catégories de données à caractère personnel traitées ;
 - c) Les catégories d'intéressés auxquelles se rapportent les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ;
 - d) Les finalités du traitement.
- 2.5. Seules les données à caractère personnel mentionnées dans l'Annexe 1 de la présente Convention peuvent et doivent être traitées par l'adjudicataire. En outre, les données à caractère personnel ne seront traitées qu'à la lumière des finalités déterminées par les Parties dans l'Annexe 1 de la présente Convention.
- 2.6. Les deux Parties s'engagent à adopter des mesures appropriées pour s'assurer que les données à caractère personnel ne sont pas utilisées abusivement ou acquises par un tiers non autorisé.
- 2.7. En cas de conflit entre les dispositions de la présente Convention et celles du Cahier spécial des charges, les dispositions de la présente Convention prévaudront.

Article 3 : Instructions du pouvoir adjudicateur

- 3.1. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel uniquement sur les instructions documentées du pouvoir adjudicateur et conformément aux activités de traitement convenues telles que définies à l'Annexe 1 de la présente Convention. L'adjudicataire ne traitera pas les données à caractère personnel faisant l'objet de la présente Convention d'une manière incompatible avec les instructions et les dispositions de la présente Convention.
- 3.2. L'adjudicataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement, en ce compris pour ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou vers des organisations internationales, à moins qu'il ne soit tenu en vertu du droit de l'Union européenne ou de l'État membre auquel il est soumis. Dans le cas ci-mentionné, le Sous-traitant informe le Responsable de traitement de cette obligation légale avant le traitement sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- 3.3. Le pouvoir adjudicateur peut unilatéralement apporter des modifications limitées aux instructions. Le pouvoir adjudicateur s'engage à consulter l'adjudicataire avant d'apporter des modifications importantes aux instructions. Les modifications affectant la teneur de cette Convention doivent faire l'objet d'un accord par les Parties.
- 3.4. L'adjudicataire s'engage à notifier immédiatement le pouvoir adjudicateur s'il considère que les instructions reçues (en tout ou en partie) constituent une violation de la Règlementation ou d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres relatives à la protection des données.

Article 4 : Assistance au pouvoir adjudicateur

- 4.1. **Conformité à la législation.** L'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans le respect des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose l'adjudicataire.
- 4.2. **Violation des Données à caractère personnel.** Dans le cas d'une violation des Données à caractère personnel relative à l'un des traitements qui fait l'objet de la présente convention, l'adjudicataire doit notifier le pouvoir adjudicateur dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de la violation.

Cette notification devra à tout le moins comporter les informations suivantes :

- (a) La nature de la violation de données à caractère personnel ;
- (b) Les catégories de données à caractère personnel ;
- (c) Les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées ;
- (d) Les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernées ;
- (e) Les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- (f) Les mesures prises ou envisagées par l'adjudicataire pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

L'adjudicataire est tenu de remédier aussi vite que possible aux conséquences négatives découlant d'une violation de données ou de réduire au minimum les autres conséquences potentielles. L'adjudicataire mettra en œuvre sans délai tous les remèdes demandés par le pouvoir adjudicateur ou par les autorités compétentes pour remédier à toute violation de données ou toute autre non-conformité et / ou atténuer les risques associés à ces événements. L'adjudicataire devra coopérer à tout moment avec le pouvoir adjudicateur et observer ses CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

instructions afin de lui permettre d'effectuer une enquête appropriée sur la violation de données, de formuler une réponse correcte et de prendre ensuite les mesures adéquates.

- 4.3. **Évaluation de l'impact du traitement des données.** Le cas échéant et lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande, l'adjudicataire assiste le pouvoir adjudicateur dans la réalisation de l'étude d'impact sur la protection des données conformément à l'article 35 du Règlement.

Article 5 : Obligations de l'adjudicataire

- 5.1. L'adjudicataire traitera toutes les demandes raisonnables du pouvoir adjudicateur concernant le traitement des données à caractère personnel liées à la présente Convention, immédiatement ou dans un délai raisonnable (en fonction des obligations légales définies dans le Règlement) et de manière appropriée.
- 5.2. L'adjudicataire garantit qu'il n'existe aucune obligation découlant de toute législation applicable qui rend impossible le respect des obligations de la présente Convention.
- 5.3. L'adjudicataire conserve une documentation complète, dans le respect de la loi ou du règlement applicable au traitement des données à caractère personnel effectué pour le PA. L'adjudicataire doit notamment tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 30 du GDPR.
- 5.4. L'adjudicataire s'engage à ne pas traiter les données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution du marché et le respect des responsabilités de la présente Convention conformément aux instructions documentées du pouvoir adjudicateur ; si l'adjudicataire, pour quelque raison que ce soit, ne peut se conformer à cette exigence, il en informera le pouvoir adjudicateur sans délai.
- 5.5. L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur s'il estime qu'une instruction du pouvoir adjudicateur viole la législation applicable en matière de protection des données.
- 5.6. L'adjudicataire veillera à ce que les données à caractère personnel ne soient divulguées qu'aux personnes qui en ont besoin pour exécuter le marché conformément au principe de proportionnalité et au principe du "besoin de savoir" (c'est-à-dire que les données ne sont fournies qu'aux personnes qui ont besoin des données à caractère personnel pour exécuter le marché tel que déterminé dans le cahier spécial des charges correspondant et la présente Convention).
- 5.7. L'adjudicataire s'engage à ne pas divulguer les données à caractère personnel à d'autres personnes que le personnel du pouvoir adjudicateur qui ont besoin des données à caractère personnel pour se conformer aux obligations de la présente Convention, et s'assure que le personnel identifié a accepté les obligations légales et contractuelles de confidentialité adéquates.
- 5.8. Si l'adjudicataire enfreint le présent marché et le RGPD en déterminant les finalités et les moyens du traitement, il devra être considéré comme responsable du traitement dans le cadre de ce traitement.

Article 6 : Obligations du pouvoir adjudicateur

- 6.1. Le pouvoir adjudicateur apportera toute l'assistance nécessaire et coopérera de bonne foi avec l'adjudicataire afin de s'assurer que tout traitement des données à caractère personnel est conforme aux exigences du Règlement et notamment aux principes relatifs au traitement des données à caractère personnel.
- 6.2. Le pouvoir adjudicateur conviendra avec l'adjudicataire sur les canaux de communication appropriés afin de s'assurer que les instructions, directions et autres communications concernant les données à caractère personnel qui sont traitées par l'adjudicataire pour le compte du pouvoir adjudicateur sont bien reçues entre les

Parties. Le pouvoir adjudicateur notifie à l'adjudicataire l'identité du point de contact unique du pouvoir adjudicateur que l'adjudicataire est tenu de contacter en application de la présente Convention. Les instructions non écrites (p. ex. instructions orales par téléphone ou en personne) doivent toujours être confirmées par écrit.

Le point de contact du pouvoir adjudicateur est : dpo@enabel.be

- 6.3. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il n'émettra aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui ne respecte pas les dispositions du Règlement.
- 6.4. Le pouvoir adjudicateur fournit l'assistance nécessaire à l'adjudicataire et/ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour se conformer à une demande, ordonnance, enquête ou assignation adressée à l'adjudicataire ou à son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) par une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente.
- 6.5. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il ne donnera aucune instruction, direction ou demande à l'adjudicataire qui obligerait l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) à violer toute obligation imposée par la législation nationale obligatoire applicable à laquelle l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) sont soumis.
- 6.6. Le pouvoir adjudicateur garantit qu'il coopérera de bonne foi avec L'adjudicataire afin d'atténuer les effets négatifs d'un incident de sécurité affectant les données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire et/ou son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) pour le compte du pouvoir adjudicateur.

Article 7 : Utilisation de Sous-traitants subséquents

- 7.1. Conformément au cahier spécial des charges, l'adjudicataire peut faire appel à la capacité d'un tiers pour répondre au présent marché, ce qui constitue une sous-traitance ultérieure au sens de l'article 28 du RGPD²¹.
- 7.2. L'adjudicataire peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant subséquent ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le pouvoir adjudicateur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance subséquente ne peut être effectuée que si le pouvoir adjudicateur n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.
- 7.3. L'adjudicataire n'utilisera que des sous-traitants subséquents offrant des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de telle sorte que le traitement des données réponde aux exigences du présent marché, du droit belge et du RGPD et qu'il assure la protection des droits de la personne concernée.
- 7.4. Lorsque l'adjudicataire engage un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques au nom du pouvoir adjudicateur, des obligations en tout point identiques à celles prévues par la présente Convention devront s'imposer sur ce sous-traitant subséquent, ce dernier doit en particulier présenter les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation.

²¹ A adapter selon le CSC

Les accords passés avec le sous-traitant subséquent sont établis par écrit. Sur demande, l'adjudicataire devra fournir au PA une copie de ce (ces) contrats.

- 7.5. Si le sous-traitant subséquent ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, l'adjudicataire demeure pleinement responsable devant le pouvoir adjudicateur de l'exécution par le sous-traitant subséquent de ses obligations.
- 7.6. L'adjudicataire doit transmettre les objectifs déterminés et les instructions émises par le pouvoir adjudicateur d'une manière précise et rapide au(x) sous-traitant(s) subséquent(s) lorsque et où ces objectifs et instructions se rapportent à la partie du traitement dans laquelle le(s) Sous-traitant(s) subséquent(s) est (sont) impliqué(s).

Article 8 : Droits des personnes concernées

- 8.1. Dans la mesure du possible, en tenant compte de la nature du traitement et au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées, l'adjudicataire s'engage à aider le pouvoir adjudicateur à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées conformément au Chapitre III du Règlement.
- 8.2. En ce qui concerne toute demande des personnes concernées en lien avec leurs droits concernant le traitement des données à caractère personnel les concernant par l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s), les conditions suivantes s'appliquent :
 - L'adjudicataire informera sans délai le pouvoir adjudicateur de toute demande formulée par une Personne concernée relative aux données à caractère personnel que l'adjudicataire et/ou son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) traite(nt) pour le compte du pouvoir adjudicateur ;
 - L'adjudicataire se conformera promptement et exigera de son (ses) sous-traitant(s) subséquent(s) qu'il(s) se conforme(nt) promptement à toute demande du pouvoir adjudicateur afin que ce dernier se conforme à une demande faite par la Personne concernée qui souhaite exercer un de ses droits ;
 - L'adjudicataire veillera à ce que lui-même et son ou ses sous-traitant(s) subséquent(s) disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour bloquer l'accès aux données à caractère personnel et pour détruire physiquement les données sans possibilité de récupération si et quand une telle demande est faite par le pouvoir adjudicateur. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire conserve la possibilité d'examiner si la demande du pouvoir adjudicateur ne constitue pas une violation du Règlement.
- 8.3. L'adjudicataire doit, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, fournir toute l'assistance nécessaire et fournir toutes les informations nécessaires pour que le pouvoir adjudicateur puisse défendre ses intérêts dans toute procédure - judiciaire, arbitrale ou autre - engagée contre le pouvoir adjudicateur ou son personnel pour toute violation des droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel des personnes concernées.

Article 9 : Mesures de sécurité

- 9.1. Pendant toute la durée de la présente Convention, l'adjudicataire doit avoir mis en place et maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement et garantisse la protection des droits des personnes concernées.
- 9.2. L'adjudicataire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque, conformément à l'article 32 du Règlement.

- 9.3. Pour évaluer le niveau de sécurité approprié, il a été tenu compte en particulier des risques présentés par le traitement, notamment la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées d'une autre manière.
- 9.4. Les parties reconnaissent que les exigences en matière de sécurité évoluent continuellement et qu'une sécurité efficace exige une évaluation fréquente et une amélioration régulière des mesures de sécurité désuètes. L'adjudicataire devra donc continuellement évaluer et renforcer, compléter ou améliorer les mesures mises en œuvre en vue du respect continu de ses obligations.
- 9.5. L'adjudicataire fournit au pouvoir adjudicateur une description complète et claire, de manière transparente et compréhensible, de la manière dont il traite les données à caractère personnel de celui-ci (Annexe 3).
- 9.6. Dans le cas où l'adjudicataire viendrait à modifier les mesures de sécurité appliquées, l'adjudicataire s'engage à le notifier immédiatement au pouvoir adjudicateur ;
- 9.7. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le marché, lorsque l'adjudicataire ne peut plus prévoir des mesures techniques et organisationnelles appropriées au risque de traitement ;

Article 10 : Audit

- 10.1. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur est sous la surveillance d'une Autorité de surveillance ou de plusieurs Autorités de surveillance. L'adjudicataire reconnaît que le pouvoir adjudicateur et toute Autorité de surveillance concernée auront le droit d'effectuer un audit à tout moment, et en tout cas pendant les heures normales de bureau de l'adjudicataire, pendant la durée de la présente Convention afin d'évaluer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. L'adjudicataire apporte la coopération nécessaire.
- 10.2. Ce droit d'audit ne peut être utilisé plus d'une fois par année civile, sauf si le pouvoir adjudicateur et/ou l'Autorité de surveillance a des motifs raisonnables de supposer que l'adjudicataire agit en conflit avec la présente Convention et/ou les dispositions du Règlement. La restriction du droit de contrôle ne s'applique pas à l'Autorité de surveillance.
- 10.3. Sur demande écrite du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire fournira au pouvoir adjudicateur ou à l'Autorité de surveillance concernée l'accès aux parties pertinentes de l'administration de l'adjudicataire et à tous les lieux et informations d'intérêt de l'adjudicataire (ainsi que, si applicable, ceux de ses agents, filiales et sous-traitants subséquents) pour déterminer si l'adjudicataire est conforme au Règlement et aux dispositions de la présente Convention. Sur demande de l'adjudicataire, les parties concernées conviennent d'un accord de confidentialité.
- 10.4. Le pouvoir adjudicateur doit prendre toutes les mesures appropriées pour minimiser toute obstruction causée par l'audit sur le fonctionnement quotidien de l'adjudicataire ou des services exécutés par l'adjudicataire.
- 10.5. S'il y a accord entre l'adjudicataire et le pouvoir adjudicateur sur un manquement important dans le respect du Règlement et/ou de la Convention, tel qu'il ressort de l'audit, l'adjudicataire remédie à ce manquement dans les plus brefs délais. Les Parties peuvent convenir de mettre en place un plan, y compris un calendrier de mise en œuvre de ce plan, afin de combler les lacunes révélées par la vérification.
- 10.6. Le pouvoir adjudicateur prendra en charge les frais de tout audit effectué au sens du présent article. Sans préjudice de ce qui précède, l'adjudicataire supportera les frais de ses employés. Toutefois, lorsque l'audit a révélé que l'adjudicataire n'est manifestement pas en conformité avec le règlement et/ou les dispositions de la présente Convention, l'adjudicataire prend à sa charge les frais de cet audit. Les frais

de remise en conformité avec le Règlement et/ou les dispositions de la présente Convention sont à la charge de l'adjudicataire.

Article 11 : Transfert à des tiers

- 11.1. La transmission de données à caractère personnel à des tiers de quelque manière que ce soit est en principe interdite, sauf si la loi l'exige ou si l'adjudicataire a obtenu l'autorisation explicite du pouvoir adjudicateur pour ce faire.
- 11.2. Dans le cas où une obligation légale s'applique au transfert de données à caractère personnel, qui fait l'objet de la présente Convention, à des Tiers, l'adjudicataire devra en informer le pouvoir adjudicateur avant le transfert.

Article 12 : Transfert en dehors de l'EEE

- 12.1. L'adjudicataire traitera les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur uniquement dans un lieu situé dans l'EEE.
- 12.2. L'adjudicataire ne devra pas traiter ou transférer les données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur, ni les traiter lui-même ou par le biais de tiers, en dehors de l'Union européenne, sauf autorisation préalable expresse et explicite du pouvoir adjudicateur.
- 12.3. L'adjudicataire devra veiller à ce qu'aucun accès aux données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur par un tiers n'aboutisse de quelque manière que ce soit à la transmission de ces données à l'extérieur de l'Union Européenne.

Article 13 : Comportement à l'égard des autorités gouvernementales et judiciaires nationales

- 13.1. L'adjudicataire informera immédiatement le pouvoir adjudicateur de toute demande, injonction, enquête ou assignation d'une autorité gouvernementale ou judiciaire nationale compétente adressée à l'adjudicataire ou à son sous-traitant subséquent qui implique la communication de données à caractère personnel traitées par l'adjudicataire ou un sous-traitant subséquent pour et au nom du pouvoir adjudicateur ou toute donnée et/ou information relative à ce traitement.

Article 14 : Droits de propriété intellectuelle

14.1. Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les données à caractère personnel et les bases de données qui contiennent ces données à caractère personnel sont réservés au pouvoir adjudicateur, sauf convention contraire entre les Parties.

Article 15 : Confidentialité

- 15.1. L'adjudicataire s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel ainsi que leur traitement.
- 15.2. L'adjudicataire s'assure que les employés ou les sous-traitants subséquents autorisés à traiter les données à caractère personnel se sont engagés à opérer les traitements de manière confidentielle et sont par ailleurs tenus par une obligation contractuelle de confidentialité.

Article 16 : Responsabilité

16.1. Sans préjudice du marché, l'adjudicataire n'est responsable des dommages causés par le traitement que s'il ne s'est pas conformé aux obligations du Règlement s'adressant spécifiquement aux sous-traitants ou s'il a agi en dehors ou contrairement aux instructions légales du pouvoir adjudicateur.

16.2. L'adjudicataire est redevable du paiement des amendes administratives qui découlent d'une infraction à la Réglementation.

16.3. L'adjudicataire sera exempt de sa responsabilité uniquement s'il peut prouver qu'il n'est pas responsable de l'évènement à l'origine d'une violation de la Réglementation.

16.4. S'il apparaît que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire sont responsables des dommages causés par le traitement des Données à caractère personnel, les deux Parties seront responsables et paieront des dommages, conformément à leur part de responsabilité individuelle pour les dommages causés par le traitement.

Article 17 : Fin du contrat

17.1. La présente Convention s'applique tant que l'adjudicataire traite des données à caractère personnel au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur dans le cadre du présent marché. Si le marché prend fin, la présente Convention prendra également fin.

17.2. En cas de violation sérieuse de la présente Convention ou des dispositions applicables du Règlement, le pouvoir adjudicateur peut ordonner à l'adjudicataire de mettre fin au traitement des données à caractère personnel avec effet immédiat.

17.3. En cas de résiliation de la Convention, ou si les données à caractère personnel ne sont plus pertinentes pour la fourniture des services, L'adjudicataire supprimera, sur décision du pouvoir adjudicateur, toutes les données à caractère personnel ou les retournera au pouvoir adjudicateur et supprimera les données à caractère personnel et autres copies. L'adjudicataire en apportera la preuve par écrit, à moins que la législation applicable n'exige le stockage des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel seront retournées gratuitement au pouvoir adjudicateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

Article 18 : Médiation et compétence

18.1. L'adjudicataire convient que si la personne concernée invoque contre elle des demandes de dommages-intérêts en vertu de la présente Convention, l'adjudicataire acceptera la décision de la personne concernée :

- De renvoyer le différend à la médiation chez une personne indépendante ;
- De renvoyer le litige devant les tribunaux du lieu d'établissement du pouvoir adjudicateur.

18.2. Les Parties conviennent que le choix fait par la personne concernée ne portera pas atteinte aux droits substantiels ou procéduraux de la personne concernée de demander réparation conformément à d'autres dispositions du droit national ou international applicable.

19.1. Tout différend entre les Parties au sujet des modalités de la présente entente doit être porté devant les tribunaux compétents, tel que déterminé dans l'entente principale.

Ainsi, convenu le [.....] et établi en deux exemplaires dont chaque Partie reconnaît avoir reçu un exemplaire signé.

POUR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

POUR L'ADJUDICATAIRE

Nom : [.....]

Nom : [.....]

Fonction : [.....]

Fonction : [.....]

Annexe 1 : Description des activités de traitement des données à caractère personnel opérées par l'adjudicataire²²

1. Activités de traitement effectuées par le sous-traitant

Objet du traitement :

Nature du traitement : *[Par exemple : structuration, consultation, stockage et collection, etc.]*

Durée du traitement :

Finalité du traitement :

2. Les catégories de données à caractère personnel que le sous-traitant va traiter pour le compte du responsable de traitement (*indiquer ce qui est applicable).

- Données d'identification personnelle (par ex. nom, adresse, téléphone, etc.)
- Données d'identification électroniques (par ex. adresses e-mail, ID Facebook, ID Twitter, noms d'utilisateur, mots de passe ou autres données de connexion, etc.)
- Données électroniques de localisation (par ex. adresses IP, GSM, GPS, points de connexion, etc.)
- Données d'identification biométriques (p. ex. empreintes digitales, balayage de l'iris, etc.)
- Copies des documents d'identité
- Données d'identification financière (par ex. numéros de compte (bancaire), numéros de carte de crédit, informations sur le salaire et le paiement, etc.)
- Caractéristiques personnelles (p. ex. sexe, âge, date de naissance, état civil, nationalité, etc.)
- Données physiques (par ex. taille, poids, etc.)
- Habitudes de vie
- Données psychologiques (p. ex. personnalité, caractère, etc.)
- Composition de la famille
- Loisirs et intérêts
- Adhésions

²² A remplir par le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire

- Les habitudes de consommation
- L'éducation et la formation
- Profession et occupation (par ex. fonction, titre, etc.)
- Images/photos
- Enregistrements sonores
- Numéro du registre national de sécurité sociale/numéro d'identification
- Détails du contrat (par ex. relation contractuelle, historique de commande, numéros de commande, facturation et paiement, etc.)
- Autres catégories de données, <Décrivez>

3. Les catégories particulières de données à caractère personnel que le sous-traitant va traiter pour le compte du responsable de traitement (le cas échéant) (indiquer ce qui est applicable)

- Données sensibles (art. 9 RGPD)
 - Données raciales ou ethniques
 - Données sur la vie sexuelle
 - Opinions politiques
 - Appartenance à un syndicat
 - Croyances philosophiques ou religieuses
- Données relatives à la santé (art. 9 RGPD)
 - Santé physique
 - Santé psychologique
 - Situations et comportements à risque
 - Données génétiques
 - Données relatives aux soins
- Données judiciaires (article 10 de la loi générale sur la protection des données)
 - Soupçons et actes d'accusation
 - Condamnations et peines
 - Mesures judiciaires
 - Sanctions administratives
 - Données ADN

4. Les catégories de personnes concernées (*indiquer ce qui est applicable)

- (Potentiels)/(anciens) clients

Si oui, <décrivez>

- Candidats et (anciens) salariés, stagiaires, etc.

Si oui, <décrivez>

- (Potentiels)/(anciens) fournisseurs

Si oui, <décrivez>

- (Potentiels)/ (anciens) partenaires (d'affaires)

Si oui, <décrivez>

- Autre catégorie

Si oui, <décrivez>

5. L'ampleur des traitements (nombre d'enregistrements/nombre de personnes concernées)

<Décrivez>

6. Les périodes d'utilisation et de conservation des (différentes catégories de) données personnelles :

<Décrivez>

7. Lieu du traitement :

<Décrivez>

Si le traitement a lieu en dehors de l'EEE, veuillez préciser les garanties appropriées mises en place

<Décrivez>

8. Engagement des sous-traitants subséquents suivants :

<Décrivez>

CSC BDI1307811-10155 Marché de fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements techniques complémentaires pour les filières de formation dans 13 Centres d'Enseignement des Métiers

9. Coordonnées de la personne de contact responsable chez le responsable du traitement

Nom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	
Nom : ²³	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	

10. Coordonnées de la personne de contact responsable chez le sous-traitant :

Nom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	
Nom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	

²³ Indiquez la personne responsable du projet/département/autre correspondant

Annexe 2 : Sécurité du traitement²⁴

Le Pouvoir adjudicateur ne doit faire appel qu'aux sous-traitants qui fournissent des garanties suffisantes, en particulier en termes d'expertise, de fiabilité et de ressources, pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles mentionnées à l'article 32 du RGPD, ce qui inclut la sécurité du traitement.²⁵

Afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, que présente le traitement pour les droits et libertés des personnes physiques, l'adjudicataire met en œuvre, des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Ces mesures de sécurité comprennent, entre autres, ce qui suit :

- [Décrivez]

²⁴ A remplir par l'adjudicataire

²⁵ Considérant 81 du RGPD